



HAL
open science

Les Archives Ouvertes en France et le rôle des professionnels de l'information de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Sylvie Lafon

► **To cite this version:**

Sylvie Lafon. Les Archives Ouvertes en France et le rôle des professionnels de l'information de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. domain_shs.info.comm. 2013. mem_01279984

HAL Id: mem_01279984

https://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem_01279984

Submitted on 28 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Université Paul Valéry Montpellier III
ITIC
Département Information Documentation

Sylvie LAFON

Master 1, Information - Communication
Spécialité Gestion de l'Information et de la Documentation

Les Archives Ouvertes en France
et le rôle des professionnels de l'information
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mémoire de recherche

Sous la direction de :
Céline PAGANELLI (tuteur universitaire)

Université Paul-Valéry - Montpellier III
Centre Du Guesclin-
3 allée du doyen Nerson - BP 310
34506 BEZIERS Cedex

Année universitaire 2012 – 2013

Remerciements

Je tiens à remercier Céline Paganelli pour sa participation à la correction de mon plan.

Enfin, je réserve une pensée toute particulière à Manuel et Évaristo pour leur soutien, leur patience et leur encouragement tout au long de cette année.

Résumé

En France les Archives Ouvertes se caractérisent par une dualité : une archive ouverte centrale nommée HAL et la mise en place d'archives ouvertes institutionnelles. L'incitation à l'auto-archivage auprès des chercheurs est insatisfaisante en terme de taux de remplissage de dépôt d'où la question de l'obligation de dépôt par la voie d'un mandat institutionnel. Les professionnels de l'information doivent saisir l'opportunité de cette politique en faveur des archives ouvertes institutionnelles en prenant en charge la gestion du dépôt et en développant des offres de services à valeur ajoutée pour la communauté scientifique.

Descripteurs

Mouvement du Libre accès, Archives Ouvertes, Archives Ouvertes Institutionnelles, bibliothèques universitaires, publications scientifiques, auto-archivage

Abstract

In France Open Repositories are characterized by a duality: a central open repository named HAL and the establishment of institutional repositories. The incentive to self-archiving among researchers is unsatisfactory in terms of fill rate of deposit hence the question of the obligation of deposit by way of an institutional mandate. Information professionals should seize the opportunity of this policy on institutional repositories by taking over the management of deposit and developing value-added services.

Keywords

Open Access movement (OA movement), open repositories, institutional repositories, academic libraries, scientific publications, self-archiving



This work is licensed under the Creative Commons Attribution-Non Commercial-ShareAlike 4.0 International License. To view a copy of this license, visit <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/> or send a letter to Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.

Table des sigles

ADBU : Association des Directeurs de Bibliothèques Universitaires
AERES : Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
ARL : Association of Research Libraries
BOAI : Budapest Open Access Initiative
CCSD : Centre pour la Communication Scientifique Directe
CGE : Conférence des Grandes Écoles
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
CPU : Conférence des Présidents d'Universités
DOAJ : Directory of Open Access Journal
DRIVER : Digital Repository Infrastructure Vision for European Research
EPST : Établissements Publics Scientifiques et Techniques
ERC : European Research Council
EURAB : European Research Advisory Board
HAL : Hyper Article en Ligne
IFLA : International Federation of Library Associations and Institutions
IFREMÉR : Institut Français de Recherche pour d'Exploitation de la MER
INIST : Institut National de l'Information Scientifique et Technique
INPT : Institut National Polytechnique de Toulouse
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
INRIA : Institut National de la Recherche en Informatique et Automatique
INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
IRD : Institut de Recherche pour le Développement
IRRA : Institutional Repositories and Research Assessment
JISC : Joint Information Scientific Committee
LIBER : Ligue des Bibliothèques Européennes de Recherche
LRU : Libertés et Responsabilités des Universités
OAI : Open Access Initiative
OAI-PMH : Open Archive Initiative - Protocol for Metadata Harvesting
OATAO : Open Archive Toulouse Archive Ouverte
ROAR : Registry of Open ARchives
ROARMAP : Registry of Open Repository Material Archiving Policies
RoMEO : Rights Metadata for Open archiving

SCD : Service Commun de la Documentation

SPARC : Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition

WOS : Web of Science

Table des matières

Table des sigles	4
Introduction.....	9
Partie 1 : État des lieux des archives ouvertes en France.....	13
1.1 : Le modèle français, un modèle dual	13
a) Historique de l'engagement français dans le Libre Accès	13
b) La plateforme d'auto-archivage HAL	16
c) La dualité du système français HAL / archives ouvertes institutionnelles.....	17
1.2 : Les usages des acteurs de la communication scientifique.....	18
a) Les atouts de l'archive ouverte institutionnelle pour les chercheurs	18
b) Les atouts de l'archive ouverte institutionnelle pour les institutions	20
c) Les usages pour les professionnels de l'information	22
1.3 : Les répercussions sur le modèle économique de l'édition.....	22
a) L'initiative du libre accès entraîne une révolution des modèles éditoriaux.....	23
Partie 2 : Les politiques institutionnelles d'auto-archivage en France	24
2.1 : Deux politiques d'auto-archivage qui coexistent	24
a) Définition du mandat institutionnel.....	24
b) Typologie des mandats institutionnels	25
c) La situation des mandats institutionnels en France.....	26
2.2 : Les atouts des deux modèles de politique d'auto-archivage.....	27
a) De l'incitation à l'obligation de dépôt.....	27
b) Lien entre obligation de dépôt et évaluation	28
c) Succès des mandats institutionnels	29
2.3 : Archives Ouvertes et questions juridiques	31
a) Les paradoxes du droit d'auteur en science	31
b) Les archives ouvertes et la question du droit d'exploitation.....	32
c) Des outils et des registres pour favoriser le développement de l'auto-archivage	33
d) La réaction des éditeurs.....	34
Partie 3 : Panorama des actions entreprises pour un développement réussi des Archives Ouvertes Institutionnelles par les professionnels de l'information de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	36
3.1 : Nouvelles opportunités pour les professionnels de l'information.....	36
3.2 : Bibliothèques universitaires et centre de documentation pour un dispositif d'accompagnement au dépôt	38
a) Convaincre les institutions.....	38

b) Communiquer auprès des enseignants-chercheurs et des chercheurs	39
c) Contrôler la qualité des informations descriptives.....	41
3.3 : Pour une prise en charge du dépôt par le Service Commun de Documentation.....	42
a) Diffuser des données statistiques et bibliométriques	42
b) Mettre en place un workflow et des services complémentaires	44
c) Développer des offres de services à valeur ajoutée.....	45
Conclusion.....	45
Bibliographie.....	47

Introduction

Le mouvement en faveur du libre accès et notamment des archives ouvertes interroge le fonctionnement de la communication scientifique. Traditionnellement la publication des articles scientifiques dans les revues scientifiques à comité de lecture assure la diffusion des résultats de la recherche. Par conséquent, les revues scientifiques sont les vecteurs essentiels de la communication scientifique. Par ailleurs, l'évolution de la publication scientifique s'appuie majoritairement sur le facteur d'impact. Il s'agit d'un indicateur basé sur une analyse des citations des articles scientifiques. Cet indicateur est un produit de l'Institute for Scientific Information (ISI) appartenant actuellement à la compagnie Thomson Reuters (Thomson Scientific).

Toutefois l'évolution du contexte de l'édition scientifique accentue l'impact des fonctions assurées par les revues scientifiques. Ce contexte se caractérise par un diktat du « publish or perish » (S. HARNARD), la loi du facteur d'impact (et ses biais), l'abandon du droit d'auteur à l'éditeur de la revue scientifique, la concentration des éditeurs de revues scientifiques, l'augmentation des prix des abonnements¹ (conséquences indirectes pour les chercheurs sur l'accès à l'Information Scientifique et Technique à travers les coûts supportés par les bibliothèques universitaires), le décalage entre les résultats de la recherche et leur publication et enfin les restrictions sur ce qui est publié et comment cela peut être diffusé (format de l'article sur modèle papier).

Aujourd'hui, les archives ouvertes et le libre accès offrent de nouvelles perspectives de communication scientifique.

"L'un des objectifs de l'accès libre, au-delà de son programme immédiat et évident d'offrir l'accès sans entraves à la littérature savante mondiale, est de corriger certains dysfonctionnements flagrants du système actuel de communication scientifique. En créant de nouveaux moyens de mesurer la valeur et l'impact des résultats de recherche [...] ²". Par exemple, l'Open Citation Project (OpCit) consacré à l'étude des liens entre les références et les analyses des citations pour les archives ouvertes ou encore Citeseer.

¹ Figure 2.1 : Coût des périodiques et coût des ouvrages dans les bibliothèques de l'Association for Research Librarians, 1986-1999 in CHANIER Thierry *Archives ouvertes et publication scientifique : comment mettre en place l'accès libre aux résultats de la recherche ?* Paris ; Budapest ; Torino : L'Harmattan, 2004, 186 p.

² GUEDON J-C., *Accès libre, archives ouvertes et États-nations : les stratégies du possible*
<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/27/77/55/PDF/guedonstylelodel.pdf>

Le libre accès permet aussi une nouvelle visibilité des publications. S. HARNARD insiste sur le fait qu'il augmente l'impact scientifique et le démontre par des études bibliométriques. Il compare le nombre de citations faites pour des articles auto-archivés et en libre accès par rapport à ceux publiés dans les mêmes journaux mais non archivés. Ce taux peut être deux à trois fois supérieur³. En outre, le libre accès améliore les possibilités d'interdisciplinarité en créant de nouvelles opportunités de « collèges invisibles ». De plus, il permet de baisser les coûts d'accès à l'information via l'interopérabilité grâce au protocole de collecte des métadonnées OAI-PMH (Open Archive Initiative - Protocol Metadata Harvesting). L'enjeu du libre accès est donc une réappropriation de l'information scientifique par les chercheurs et une extension des réseaux de recherche grâce à l'abaissement des barrières économiques⁴.

- Qu'est-ce qu'une archive ouverte ?

H. BOSCH résume la définition de la façon suivante, "nous dirons que c'est un serveur dont le contenu (documents scientifiques et techniques) est accessible en ligne, librement sur le web. « Auto-archiver » veut dire déposer des documents dans ce serveur. Dans une archive, on peut trouver deux types de publication : des prépublications (preprints) et postpublications (postprints). Les prépublications sont des articles qui n'ont pas encore été soumis au contrôle de pairs. Les postpublications sont des articles qui ont été certifiés par les pairs⁵ ».

De plus, il existe une typologie des archives ouvertes. On entend par « archives ouvertes institutionnelles » les projets relevant d'universités, de grandes écoles, d'organismes de recherche et d'associations professionnelles. Les « archives disciplinaires », quant à elles, concernent les réalisations de communautés scientifiques, généralement regroupées en domaines de recherche assez larges. L'« archive thématique » est l'expression consacrée aux dépôts qui se focalisent sur un sujet ou sur un type de documents singuliers. Enfin, le « moissonneur » s'apparente à une méta-archive, une collation de notices au protocole OAI-PMH qui renvoie, pour la consultation du texte intégral, à l'archive d'origine⁶. Les documents concernés sont des articles scientifiques (il peut s'agir de *preprint* et de *postprint*) et plus

³ HARNARD S., BRODY T. "Comparing the Impact of Open Access (OA) vs. Non-OA Articles in the Same Journals". *D-Lib Magazine*, June 2004, vol. 10, n°6. <http://www.dlib.org/dlib/june04/harnad/06harnad.html>

⁴ RIGEADE M., *Les archives ouvertes institutionnelles en France : état des lieux et perspective*, sous la direction de Sandrine Malotiaux, mémoire DCB, ENSSIB, 2012, 110 p.

⁵ BOSCH H., « Archives Ouvertes : quinze ans d'histoire » in AUBRY Christine, JANIK Joanna *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, Paris : ADBS, 2005.p. 31-58.

⁶ GALLETOT G., « Les Archives Ouvertes en France » in AUBRY Christine, JANIK Joanna *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, Paris : ADBS, 2005.p. 97-113.

généralement des publications électroniques (*e-print*), des documents numérisés, des thèses, des HDR (Habilitation à Diriger des Recherches), des rapports, des études, des cours, des adjuvants à la recherche et des notices bibliographiques.

Les archives ouvertes ont connu un développement important depuis deux décennies avec notamment dès 1991 la création d'ArXiv par P. GINSPARD. Par la suite le mouvement de l'Open Access s'est articulé autour de plusieurs grandes déclarations. Le 14 Février 2002, la Budapest Open Access Initiative (BOAI) lancée par quelques chercheurs. Ils recommandent deux stratégies complémentaires pour mettre en place le libre accès à la littérature scientifique : la BOAI 1 [" voie verte " auto-archivage des articles] et la BOAI 2 [" voie dorée " revues alternatives en libre accès]. La BOAI a été suivie de plusieurs déclarations, la déclaration de Berlin 1 (2003) ayant négligé l'auto-archivage et les archives ouvertes en portant seulement son attention sur les revues en libre accès. Puis la déclaration de Berlin 2 (2004) qui fut un échec. Enfin la déclaration de Berlin 3 (2005) qui permit l'adoption d'une politique exigeant que les chercheurs déposent leurs publications dans une archive ouverte institutionnelle et les encourage à publier dans des revues en libre accès quand elles existent.

Parallèlement, les professionnels de l'information sont des acteurs très actifs du mouvement du libre accès. En 1998, l'Association of Research Libraries (ARL) crée une structure The Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition (SPARC) en réaction à l'évolution des prix des abonnements pratiqués par les éditeurs commerciaux. Ce regroupement de bibliothèques de recherche encourage la création de revues directement concurrentes aux revues existantes sur le marché. De plus, elle mène des actions d'information et d'éducation des communautés scientifiques et de soutien aux initiatives utilisant l'une ou l'autre des stratégies préconisées par la Déclaration de Budapest⁷. « Mais c'est surtout la naissance en 1999 de l'Open Access Initiative (OAI) et du protocole des métadonnées, OAI-PMH, ainsi que la mise à disposition des plateformes de dépôts, logiciels *open source*, telles que EPrints et Dspace en 2002, qui permettent aux bibliothèques de prendre une part de plus en plus active et concrète dans le mouvement du libre accès, et un rôle décisif dans le développement d'archives ouvertes institutionnelles aux cotés des archives thématiques proposées par les communautés scientifiques⁸. »

⁷ AUBRY C., JANIK J., *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, Paris : ADBS, 2005, p.19.

⁸ MAHÉ A., « Bibliothèques et archives ouvertes », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 56 : n°1, 2011, pp. 14-18 .

Aujourd'hui quels sont les rôles des professionnels de l'information dans le développement des archives ouvertes institutionnelles plus particulièrement en France ?

Pour y répondre, nous ferons une analyse des usages des acteurs de la communication scientifique et du mouvement de développement des Archives Ouvertes en France (partie 1). Puis nous présenterons les deux modèles de politiques institutionnelles d'auto-archivage en France (partie 2). Enfin nous établirons un panorama des actions entreprises afin de favoriser le développement des archives ouvertes institutionnelles par les professionnels de l'information (partie 3).

Partie 1 : État des lieux des archives ouvertes en France

On peut dater la possible réception en France du mouvement des Archives Ouvertes à la Budapest Open Access Initiative (BOAI, 2002). Selon G. GALLEZOT, la conférence « Publication électronique des résultats de la recherche » en mars 2000 marque l'apparition officielle des préoccupations françaises pour le mouvement des Archives Ouvertes. Avec la diffusion du logiciel EPrints, l'université Lyon 2, la cellule MathDoc et le Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD) sont les premiers acteurs français à créer des archives ouvertes dont deux archives de thèses : Cyberthèses et Thèses-En-Ligne.

Puis d'autres projets voient le jour. Tout d'abord, l'université de Lyon 2 s'associe à d'autres universités pour étendre Cyberthèses, puis la cellule Mathdoc lance le projet Numdam, et enfin le CCSD monte Article en Ligne, @rchiveSIC avec les chercheurs des sciences de l'information et de la communication et une plateforme « d'entrée » française pour ArXiv (HAL), en relation avec P. GINSPARG⁹.

1.1 : Le modèle français, un modèle dual

a) Historique de l'engagement français dans le Libre Accès

L'engagement français est assez lent. G. GALLEZOT constate que « Les signataires français du BOAI (...) sont moins de cinq cents, dont une petite quinzaine d'organisations. Les universités et les EPST (Établissements Publics Scientifiques et Techniques) sont absents... »¹⁰. En outre, pas de signataires individuels politiques. Par ailleurs la Déclaration de Berlin (2003) a été signée par le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale), l'Institut Pasteur, l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) et l'INRIA (Institut National de la Recherche en Informatique et en Automatique). Parmi ces signatures, il n'y a pas d'université, pas de ministère, pas de bibliothèque, pas d'association professionnelle, pas de société savante...

Toutefois dès 2006, l'engagement des acteurs institutionnels européens va devenir fort en matière d'Archives Ouvertes et va influencer sur la politique française.

⁹ GALLEZOT G., « Les Archives Ouvertes en France » in AUBRY Christine, JANIK Joanna *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, Paris : ADBS, 2005, p.97-115.

¹⁰ GALLEZOT G., « Les Archives Ouvertes en France » op. cit.,

En janvier 2006, la Commission européenne, dans une étude sur l'évolution économique et technique du marché des publications scientifiques en Europe, recommande l'accès libre et rapide aux résultats de la recherche publique, dans le respect des droits d'auteurs et droits voisins. Il s'agit de l'European Research Advisory Board (EURAB)¹¹.

L'implication de l'Union Européenne s'est essentiellement produite par la mise en œuvre du projet DRIVER (Digital Repository Infrastructure Vision for European Research), qui rassemble sept universités, la fondation néerlandaise "Surf", le "Consiglio nazionale delle ricerche" (Italie) et le CNRS. L'objectif était de créer une infrastructure d'entrepôts ouverts d'articles et une interface d'accès commune aux archives du réseau. En novembre 2007 s'est achevée la première phase de test de DRIVER, portant sur 70 archives ouvertes. En décembre de la même année a été lancé DRIVER II, visant à l'amélioration de la qualité de l'infrastructure DRIVER. Cette deuxième phase a abouti au portail DRIVER qui rassemble actuellement 259 archives dans 38 pays. Sur cette infrastructure DRIVER a été bâti *OpenAIRE*, pour accompagner le mandat de dépôt des publications de la recherche publique instauré par la Commission européenne et le Conseil européen de la recherche (European Research Council, ERC). 20% des recherches financées par le 7^{ème} Programme Cadre pour la Recherche et le Développement (7^{ème} PCRD) de la Commission européenne et la totalité de la recherche financée par l'ERC doivent être déposés en archive ouverte¹².

La France occupe une place non négligeable dans le mouvement en faveur des archives ouvertes. Le 6 juillet 2006, les principaux organismes de recherche, la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) et la Conférence des Grandes Écoles (CGE) ont signé un protocole d'accord de deux ans afin de coordonner au niveau national l'archivage ouvert de la production scientifique sur une plateforme nationale partagée : la plateforme HAL, entretenue par le CCSD du CNRS depuis 2001. "L'approche française est originale : alors que les autres pays ont le plus souvent adopté une approche fédérant des archives institutionnelles distribuées, archives-ouvertes.fr prévoit une plate-forme partagée héritière de HAL (Hyper Article en Ligne), l'outil d'archive ouverte développé par le Centre pour la communication scientifique directe du CNRS" note R. CREPPY¹³. Ainsi la France n'a pas fait le choix d'un réseau national d'archives ouvertes institutionnelles moissonnées par un moissonneur national, option souvent

¹¹ CREPPY R., « Archives ouvertes, archives institutionnelles et protocole français », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 52 : n°6, 2007, pp.42-45.

¹² RIGEADE M., *Les archives ouvertes institutionnelles en France : état des lieux et perspectives*, sous la direction de Sandrine Malotiaux, mémoire DCB, ENSSIB, 2012, 110p.

¹³ CREPPY R. « Archives ouvertes, archives institutionnelles et protocole français », op. cit.

retenue à l'étranger. Le choix technique français d'associer une plate-forme nationale d'auto-archivage, à disposition de tous les chercheurs, à un réseau d'archives institutionnelles nombreux est original. Les établissements peuvent donc développer leurs propres outils, alimenter les archives centrales de leur choix, tout en participant à la plateforme nationale. "La participation à la plateforme nationale n'est pas exclusive et les établissements sont encouragés à valoriser leur production sur de multiples médias. Ainsi, ils peuvent exposer leurs publications à travers la plate-forme partagée, leur archive propre ou régionale et des archives thématiques" note R. CREPPY¹⁴.

Alors que la plateforme HAL se développe, des institutions de recherche mettent en place leur archive institutionnelle : l'Institut Français d'Exploitation de la MER (IFREMER) se dote d'ARCHIMER, l'INRA crée ProdINRA, l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) développe Horizon/Pleinstextes. Rappelons que dans l'Enseignement supérieur, l'Université de Lyon 2 a développé la plateforme Cyberthèses suite à la déclaration de Berlin en 2006. Puis d'autres institutions de l'Enseignement supérieur créent leur archive électronique des thèses : l'université de Strasbourg, l'université de Lille 1, Paris Tech (Institut des Sciences et Technologies de Paris), l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT) et enfin l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA, Lyon).

Une étude de 2010 de J. SCHÖPFEL et de H. PROST apporte quelques éléments sur le développement des archives ouvertes en France. Selon cette étude, le nombre d'archives ouvertes et de leurs dépôts connaît en 2009 une croissance significative. Le nombre de sites passe de 56 en 2008 à 150 en 2009. 61 sites dépendent de l'Enseignement supérieur et 66 sites de la Recherche. Ce sont les sites de la Recherche qui sont les mieux alimentés. De plus, 81 archives sont des archives ouvertes institutionnelles. Toutefois cette étude montre que leur taille moyenne a régressé. Contrairement la taille des archives à vocation nationale et thématique s'accroît. En outre, 29% des archives, dont HAL, ont un caractère plus ou moins multi-disciplinaire avec 31% en SHS et 40% contenant un ou plusieurs domaines en STM (Science Technique Médecine)¹⁵. Concernant le contenu, même si l'article reste le type de document le plus présent dans les archives ouvertes, les institutions souhaitent mettre en valeur les thèses, voire les mémoires. En plus des thèses, on trouve dans les archives ouvertes institutionnelles des HDR, des rapports et études, des cours, des ouvrages, des adjuvants à la recherche comme

¹⁴ CREPPY R. « Archives ouvertes, archives institutionnelles et protocole français », *Bulletin des Bibliothèques de France*, vol.52, n°6, pp 42-45.

¹⁵ SCHÖPFEL J., PROST H. *Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. Rapport. 1e partie : Développement*, juillet 2010.

des schémas, des listings et des statistiques ou des carnets de laboratoire, et des documents sous des formats divers (vidéo, audio)¹⁶.

b) La plateforme d'auto-archivage HAL

HAL est une archive ouverte pluridisciplinaire destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, et de thèses, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés. Le CCSD, créé en juillet 2000 au sein du CNRS, dont la vocation est la mise en place d'archives ouvertes, lance en 2001 une archive ouverte multidisciplinaire et internationale fondée sur l'auto-archivage libre, HAL (Hyper Articles en Ligne). L'acteur principal de cette initiative est le physicien Franck LALOË, un proche de Paul GINSBARG, fondateur de l'archive thématique ArXiv.

Cette archive affiche les principes suivants : le dépôt est ouvert à tous les chercheurs inscrits, un article déposé n'est pas soumis à validation scientifique (mais à un examen technique sur son dépôt), un auteur peut déposer un article de versions successives. (par contre, il ne peut retirer un document), un soin particulier est exigé afin d'identifier parfaitement l'appartenance des auteurs à leurs diverses institutions, le dépôt peut concerner des prépublications comme des postpublications et les dépôts sont horodatés. Le CCSD a son propre logiciel HAL pour ses serveurs d'auto-archivage en raison notamment des contraintes d'interconnexion avec ArXiv. De par sa conception, le serveur HAL alimente une base unique et, dans sa version généraliste, affiche l'ensemble des disciplines. On peut créer des environnements spécifiques, notamment pour constituer des archives disciplinaires, thématiques ou institutionnelles.

HAL introduit le concept de tampon. Cette métadonnée complémentaire permet la fabrication de collections. Ce « tampon électronique » est attribué à qui en fait la demande (institution, laboratoire, ...). Malgré le fait que le CCSD encourage le dépôt de documents en texte intégral uniquement, HAL autorise le dépôt de notices bibliographiques¹⁷. Or certains chercheurs et documentalistes reprochent au serveur HAL le problème de l'indétermination des méthodes de

¹⁶ GALLEZOT G., « Les Archives Ouvertes en France » in AUBRY Christine, JANIK Joanna *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, Paris : ADBS, 2005, p.97-115.

¹⁷ CHARNAY D., « Le centre pour la communication scientifique directe (CCSD) », AUBRY Christine, JANIK Joanna. *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, Paris : ADBS, 2005, p.108-110.

comptage des documents déposés sur la plateforme, qui complique l'évaluation de leur nombre réel. De plus, HAL ne peut gérer le doublonnage des dépôts. Enfin la communauté scientifique reproche l'importance du nombre de notices bibliographiques sans texte intégral. HAL n'affiche un taux de couverture des publications scientifiques françaises que de 10% à 15%. Les archives ouvertes institutionnelles réalisent de meilleure performance. En outre, la qualité de la vérification des métadonnées et de leur certification des archives ouvertes institutionnelles est supérieure à celle de HAL. Ce qui fait dire à S. HARNARD et H. PROST que l'échelon pertinent pour la mise en place de politiques de mandat est l'institution¹⁸. Toutefois, il n'y a pas de raison pour les financeurs d'imposer le dépôt dans une archive centrale plutôt que dans une archive institutionnelle, ces dernières étant interconnectables grâce au protocole OAI-PMH.

c) La dualité du système français HAL / archives ouvertes institutionnelles

Les archives institutionnelles sont un moyen indirect d'alimenter HAL. Cet outil documentaire ne moissonne pas les archives ouvertes institutionnelles mais exige un dépôt direct (un dépôt sur un site institutionnel n'entraîne pas automatiquement la présence d'un document sur HAL). De plus, le taux de couverture de HAL demeure faible, seulement environ 10% de la production scientifique française y est déposée. Selon S. MALOTAUX, l'archive ouverte institutionnelle «personnalisée adaptée aux besoins locaux, capable d'une prestation de services plus large et "à façon"», apparaît comme un service de proximité pour les chercheurs¹⁹.

Les résultats d'une politique locale dynamique d'incitation à l'auto-archivage peuvent ainsi présenter des taux de couverture de 45% à 50%, voire 70%. Les documents déposés dans les archives institutionnelles par une interopérabilité entre HAL et ces outils doivent créer alors une sorte de doublon, c'est-à-dire doivent se retrouver à la fois dans l'archive de l'établissement du chercheur et dans HAL. Cela nécessite pour les institutions lors de la création des métadonnées d'appliquer strictement les règles de la plateforme du CCSD²⁰.

Le cas français permet de souligner la complémentarité des archives institutionnelles et archives centrales et thématiques pour ce qui concerne la typologie des documents. Ainsi l'archive

¹⁸ BOSCH H, HARNAD S. «In a paperless world a new role for academic libraries: Providing Open Access», *Learned Publishing*, vol. 18, 2005, <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/12/02/14/PDF/boschamadLP.pdf>

¹⁹ MALOTAUX S., « Pour des bibliothèques engagées dans la diffusion des savoirs de l'université : l'exemple de l'Institut national polytechnique de Toulouse », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 56 : n° 1, 2011.

²⁰ RIGEADE M., *Les archives ouvertes institutionnelle en France : état des lieux et perspectives*, sous la direction de Sandrine Malotiaux, Mémoire DCB, ENSSIB, 2012, 110p.

institutionnelle va s'orienter comme un outil au service de l'administration de l'établissement dans un objectif de diffusion des travaux soutenus au sein de l'établissement (thèses, mémoires) mais aussi de diffusion des supports de cours.

Les objectifs de diffusion d'une plateforme nationale et d'une archive ouverte institutionnelle sont différents et servent des communautés d'utilisateurs distinctes. La mission de HAL est avant tout une mission de promotion et d'affichage de la production scientifique de la recherche française dans le monde. En 2010, HAL est au septième rang dans le classement mondial des archives ouvertes (*Ranking Web of World Repositories*²¹). À contrario l'archive ouverte institutionnelle valorise la production scientifique de l'établissement.

Du point de vue du chercheur, les chercheurs qui déposent dans une archive institutionnelle connectée à HAL, tout en participant au rayonnement de leur établissement, il est important pour eux qu'ils puissent jouir automatiquement d'une visibilité internationale. "Ainsi il est possible pour une archive institutionnelle d'être directement moissonnée par les grands moissonneurs internationaux comme OAIster, Scientific Commons ou DRIVER et les moteurs de recherche Google et Google Scholar"²².

1.2 : Les usages des acteurs de la communication scientifique

a) Les atouts de l'archive ouverte institutionnelle pour les chercheurs

Les enseignants chercheurs tirent de nombreux bénéfices de l'auto-archivage.

H. BOSCH rappelle « ce qu'est l'auto-archivage et comment grâce à cette voie chaque chercheur peut mettre à disposition pour les autres chercheurs, ses résultats de recherche, très rapidement et tout à fait légalement. Une archive peut contenir des articles non soumis au contrôle des pairs (pre-prints) mais son objectif principal est de mettre à la disposition des chercheurs qui ne peuvent pas avoir accès à tous les périodiques du monde (estimés à 24000), le double des articles publiés (post-prints). Il s'agit donc de déposer simplement le dernier texte accepté avant publication²³ ».

²¹ <http://repositories.webometrics.info/en>

²² RIGEADE M., *Les archives ouvertes institutionnelles en France : état des lieux et perspectives*, sous la direction de Sandrine Malotau, Mémoire DCB, ENSSIB, 2012, 110p.

²³ BOSCH H., « Le Droit des chercheurs à mettre leurs résultats de recherche en libre accès : appropriation des archives ouvertes par différentes communautés dans le monde », *Propriété intellectuelle*, 2008.

Cependant il existe de fortes différences disciplinaires concernant l'auto-archivage. D. GALLEZOT souligne que « chaque communauté scientifique présente des usages singuliers face à l'auto-archivage ». Ces usages varient selon les disciplines, selon la place des revues par rapport aux livres (distinction à observer entre sciences humaines et sociales (SHS) et sciences, techniques et médecine (STM), par exemple), la taille de la communauté, la position des *gatekeepers*, des types d'archives ouvertes proposées, l'éventuel accord des éditeurs du domaine... Bref, selon l'histoire constituée de la communauté scientifique et de la prise de position des institutions qui l'entourent²⁴. Ainsi en matière d'auto-archivage, le développement est plus important dans les domaines des sciences dures, technologie et médecine. Les terrains pionniers ou à progression rapide sont en physique, en mathématique, en biologie et en biomédical. Par contre, les sciences de la vie pratiquent peu l'auto-archivage (en novembre 2006, elles représentaient environ 3% de l'archive HAL du CNRS)²⁵. On constate une progression très lente en sciences humaines et sociales. Dans ces disciplines les traditions de prépublication n'existant pas²⁶. Les bons ou mauvais arguments justifiant la réticence ou l'attentisme des chercheurs sont nombreux. Premièrement, la méconnaissance du dispositif de dépôt dans une archive ouverte. Les chercheurs n'ont pas tous compris qu'ils peuvent auto-archiver un article accepté pour publication. C'est le double du document publié qui est déposé dans l'archive. De plus, dans certaines disciplines, les chercheurs ont créé depuis longtemps un réseau d'échange et un réservoir commun de publications comme en physique. Au contraire, les chercheurs d'autres disciplines, parfois sous contrat avec des sociétés privées, peuvent se trouver en concurrence et ne sont pas enclin au partage du savoir. Par ailleurs, en sciences humaines et sociales, le papier est prédominant par rapport au support électronique. Pour certains chercheurs une crainte du dépôt par rapport au dispositif de publication « peer review ». Certains chercheurs évoquent aussi une nouvelle contrainte administrative et une crainte d'une perte de temps, en déposant leurs publications. Enfin, une réticence juridique pour certains chercheurs par méconnaissance, voire souvent une indifférence vis à vis de l'encadrement juridique du dépôt. Nous étudierons cette question du cadre juridique associé aux archives

²⁴ GALLEZOT G., *Les Archives Ouvertes en France*. in AUBRY Christine, JANIK Joanna *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, Paris : ADBS, 2005, p.97-115.

²⁵ L'HOSTIS D., AVENTURIER P. *Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ? : Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions*.
<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/file/index/docid/138302/filename/Note-AO-version2-051206-diff-Externe.pdf>

²⁶ CHANIER Th., *Archives ouvertes et publication scientifique : comment mettre en place l'accès libre aux résultats de la recherche ?* Paris ; Budapest ; Torino : L'Harmattan, 2004, 186 p.

ouvertes dans le chapitre 2.3²⁷. À contrario, les chercheurs attendent des bénéfices de l'auto-archivage. Grâce à la visibilité et l'accessibilité accrue de leurs publications, le taux de citations augmente significativement et la dissémination des savoirs est accéléré. En outre, la possibilité donnée par les archives ouvertes de mesurer non plus seulement le facteur d'impact de la revue dans laquelle l'auteur publie mais le facteur impact de l'article fait entrevoir au chercheur un nouveau mode possible de valorisation de ses publications et de progression de carrière. Il s'agit ici d'une évaluation qui ne se focalise plus sur les lieux de publications c'est-à-dire les grandes revues mais sur la qualité des contenues²⁸. En outre, plusieurs services peuvent séduire les chercheurs. Par exemple, la possibilité d'exporter automatiquement en plusieurs formats des listes de publications pour les chercheurs amenés à fournir de telles listes dans le cadre de leur recherche de financements. Autre exemple, l'auto-archivage des publications et éventuellement des prépublications favorise la communication au sein d'un laboratoire. Ainsi le dépôt en archive-ouverte permet une diffusion accélérée des résultats de la recherche mais aussi de se renseigner au niveau d'une institution sur la qualité des travaux qui sont menés en son sein.

b) Les atouts de l'archive ouverte institutionnelle pour les institutions

Les universités et les instituts de recherche financées par l'État ont bien pris conscience de l'intérêt de développer une archive-ouverte institutionnelle. Le retour au public d'un financement public de la recherche prime désormais. Pour les établissements de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'archive ouverte a deux atouts majeurs : c'est un outil de gestion et un outil de communication. L'archive ouverte institutionnelle est souvent présentée comme une vitrine de la recherche d'un organisme. Outre les articles publiés dans les revues scientifiques, la communauté scientifique peut y déposer les communications des enseignants chercheurs, les thèses, les mémoires et les rapports. Ainsi l'ensemble des activités de recherche de l'établissement. Les professionnels de l'information anglo-saxons vont jusqu'à qualifier l'archive ouverte institutionnelle d'outil « marketing ». P. AYRIS, directeur de la bibliothèque de l'University College London et vice-président de Liber (Ligue des bibliothèques européennes de recherche) affirme que « c'est là un moyen d'augmenter l'impact des publications ».

²⁷ L'HOSTIS D., AVENTURIER P. *Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ? : Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions.*

<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/file/index/docid/138302/filename/Note-AO-version2-051206-diff-Externe.pdf>

²⁸ CHARTRON G., SALAÜN J-M., « La reconstruction de l'économie politique des publications scientifiques », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 45 : n°2, 2000, pp.32-42.

L'University College London, pionnière en Europe, en a fait une priorité pour s'affirmer dans la compétition internationale. « Les équipes de recherche du monde entier pourront voir le travail de nos chercheurs. C'est un outil de marketing pour l'établissement »²⁹. Toutefois J.C. GUEDON modère cet enthousiasme de la solution de présenter aux tutelles l'archive institutionnelle comme une vitrine de l'institution « Ce faisant, on flatte l'orgueil institutionnel et en même temps, on peut faire valoir des fonctions administratives utiles : panorama fiable de la recherche institutionnelle, accompagnée du panorama des thèses et mémoires, plus – pourquoi pas ? - des cours en ligne, de la littérature grise, des politiques, etc. Bref, l'archive institutionnelle commence ainsi à prendre un tour d'archive numérique ou virtuelle où les résultats de la recherche n'occupent plus qu'une fraction pas toujours reconnaissable ou visible de l'ensemble»³⁰.

Une archive ouverte institutionnelle est aussi un véritable outil de gestion notamment pour les directeurs de laboratoire qui sont en charge de la constitution des listes de publications à transmettre à l'AERES (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur). Ainsi elle permet d'automatiser l'export des bibliographies et des listes de publications. Toutefois ceci est possible que dans la mesure où l'auto-archivage avoisine 100% des productions scientifiques de l'établissement³¹. En outre, dans le contexte de la loi du 10 août 2007, relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU), les archives ouvertes institutionnelles permettent de répondre aux missions du service public de l'enseignement supérieur du 4ème alinéa (la diffusion de l'information scientifique et technique) et du 2ème alinéa (la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats). Pour les établissements de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les archives institutionnelles constituent donc des outils de gestion, de pilotage et de communication particulièrement prometteurs.

²⁹ DOURLENS S., « La mutation numérique des bibliothèques européennes ». *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 54 : n°6, 2009, p.50.

³⁰ GUÉDON J-C., *Accès libre, archives ouvertes et États-nations : les stratégies du possible*,

<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/27/77/55/PDF/guedonstylelodel.pdf>

³¹ L'HOSTIS D., AVENTURIER P. *Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ? Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions*

<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/file/index/docid/138302/filename/Note-AO-version2-051206-diff-Externe.pdf>

c) Les usages pour les professionnels de l'information

À partir des années 2000, les bibliothèques s'engagent dans le mouvement des archives ouvertes notamment les bibliothécaires et documentalistes américains qui se sont très tôt élevés contre l'impossibilité de fournir à leurs usagers tous les documents qu'ils cherchaient. Le coût des abonnements aux revues ne cessant de croître, les bibliothèques se voient dans l'obligation d'opérer des choix de bouquets de revues en ligne. Pour rappel, en 2002, les bibliothèques de l'Université de Michigan mettent en place OAIster, un moteur de recherche permettant d'interroger la quasi-totalité des archives-ouvertes. En 2003, les bibliothèques de l'Université de Lund, en Suède, mettent en place le Directory of Open Access Journal (DOAJ). En outre, les bibliothèques ont très tôt été signataires des déclarations en faveur du libre accès à travers les associations professionnelles notamment dès 2001 la Budapest Open Access Initiative. En France, les acteurs de la documentation mettent en place le projet COUPERIN, qui mutualise les achats de bouquets pour les universités et les EPST. Le consortium COUPERIN crée un site web dédié aux archives ouvertes pour l'Enseignement supérieur et la recherche³². Par la suite, il coordonne l'action du projet européen OpenAIRE pour la France par une sensibilisation des chercheurs à l'obligation de dépôt de leurs publications dans le cadre du 7ème Programme Cadre de Recherche et Développement (7PCRD)³³.

L'essor du mouvement du libre accès et le développement des archives ouvertes tant institutionnelles que centrales ou thématiques oblige les éditeurs scientifiques à revoir leur politique de diffusion des publications scientifiques

1.3 : Les répercussions sur le modèle économique de l'édition

La fusion des groupes d'éditions et de l'Internet ont mis en exergue un modèle économique qui ne semble pouvoir continuer. En effet, l'éditeur scientifique est passée d'un contexte de sociétés savantes à l'oligopole de quelques groupes d'éditeurs internationaux. Désormais, les chercheurs souhaitent pouvoir obtenir tous les contenus scientifiques dont ils ont besoin pour leurs activités mais aussi que leurs articles soient visibles le plus rapidement possible. La diffusion directe des résultats scientifiques semble être efficiente obligeant l'industrie de l'édition scientifique à se réorganiser autour de nouveaux modèles économiques avec des services à valeur ajoutée.

³² www.couperin.org/archivesouvertes

³³ MAHÉ A., « Bibliothèques et archives ouvertes », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 56 : n°1, 2011, pp. 14-18.

a) L'initiative du libre accès entraîne une révolution des modèles éditoriaux

Le modèle éditorial classique demeure (lecteur/payeur), mais des solutions nouvelles ont émergé. En premier lieu, le modèle auteur ou institution/payeur. L'auteur ou son institution paye pour la publication de l'article quand celui-ci est accepté. La publication est ensuite diffusée en accès libre et gratuit (par exemple, *Revue.org*). En deuxième lieu, les solutions mixtes avec par exemple un libre accès aux articles autorisés après une période d'embargo (6 mois le plus souvent) ou un modèle hybride de "libre accès au choix". Les auteurs moyennant un supplément peuvent diffuser leur article en libre accès sur le site de la revue.

L'évolution de ces modèles économiques de l'édition scientifique ont un impact économique sur les budgets des instituts de recherche, les bibliothèques et les unités de recherche. Ainsi tant que les sites des archives ouvertes n'auront pas atteints un taux de remplissage d'environ 80 à 90%, ces acteurs de la communication scientifique seront contraints de gérer simultanément différents types de modèles d'édition scientifique : abonnements classiques, frais de publication, surcoûts pour le modèle "auteur/institution-payeur" ou pour le modèle hybride type "libre accès au choix" (*Open choice*). Ces surcoûts peuvent être très significatifs en fonction d'une unité ou d'une institution de recherche. En outre, les revues "prestigieuses" à fort facteur d'impact, très utilisées par les chercheurs appartiennent toutes à quelques éditeurs continuant à mener une politique commerciale agressive avec des coûts d'abonnement très élevés³⁴.

Tant que les sites des archives ouvertes institutionnelles n'auront pas un taux de remplissage avoisinant les 80 à 90% de la production scientifique annuelle de l'institution, la diffusion des articles continuera à suivre le modèle classique (abonné/payeur). Par conséquent, les institutions doivent être fortement impliqués afin de mettre en place une politique en faveur de l'auto-archivage efficace.

³⁴ L'HOSTIS D., AVENTURIER P. *Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ? Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions*,

<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/file/index/docid/138302/filename/Note-AO-version2-051206-diff-Externe.pdf>

Partie 2 : Les politiques institutionnelles d'auto-archivage en France

Aujourd'hui pour remplir les archives ouvertes, deux politiques institutionnelles existent : le système libre d'auto-archivage et l'obligation de dépôt.

2.1 : Deux politiques d'auto-archivage qui coexistent

J.C. GUÉDON rappelle que le dépôt obligatoire des articles dans les Archives Ouvertes, là où cette politique arrive à s'instaurer, le taux de remplissage augmente énormément pour dépasser généralement les 90%. Pour lui, cette tactique doit donc être défendue, de même que l'objectif recherché avec toute l'intensité nécessaire, mais il ne faut jamais sous-estimer la difficulté politique d'atteindre un tel objectif³⁵. En parallèle, une autre voie existe, il s'agit de stratégies d'incitation. Pour J.C. GUÉDON, cette deuxième voie n'affaiblit pas le mouvement en faveur du dépôt obligatoire des articles de recherche.

Or les politiques uniquement incitatives [requesting] ont des effets très limités auprès des chercheurs : le taux de dépôts volontaires des travaux scientifiques dans une Archive Ouverte reste plafonné à 15%. Par contraste, les mandats institutionnels [requiring] obtiennent des résultats significatifs en terme de dépôt³⁶

a) Définition du mandat institutionnel

Selon la définition de l'Institut National de l'Information Scientifique et Technique (INIST), un mandat (*Open Access Mandate*) est "constitué de l'ensemble des dispositions prises par une institution (université, organisme de recherche, agence de financement) ou les pouvoirs publics, de caractère plus ou moins obligatoire, demandant à des chercheurs ou des enseignants du supérieur, auteurs de documents scientifiques (articles, mémoires, rapports, communications, etc.) de déposer ces derniers dans des archives et/ou de les soumettre à des revues en libre accès. Les conditions de mise à disposition du public sans contrainte d'accès peuvent éventuellement

³⁵ GUÉDON J-C. *Accès libre, archives ouvertes et États-nations : les stratégies du possible*,

<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/27/77/55/PDF/guedonstylelodel.pdf>

³⁶ HARNAD S., CARR L., SWAN A., SALE A., BOSCH H., « Maximizing and Measuring Research Impact Through

University and Research-Funder Open-Access Self-Archiving Mandates », *Wissenschaftsmanagement*, vol. 15: n°4.

comporter un certain délai («embargo») à partir de la date de parution du document original³⁷. La plupart des mandats actuels concernent pour le moment l'auto-archivage (voie verte), pas la publication dans des revues en libre accès (voie dorée ou GOA : "Gold Open Access"). La raison étant qu'il n'existe pas actuellement un nombre suffisant de revues avec comité de lecture en accès libre (30%), notamment des revues à haut facteur d'impact. De fait, un mandat GOA limiterait considérablement le choix des auteurs³⁸.

b) Typologie des mandats institutionnels

Le guide [Good practices for University Open-Access policies](#) distingue 6 types de mandats institutionnels³⁹. Il s'agit d'un wiki-guide créé par les chercheurs de l'Université de Harvard pour l'implémentation de politiques d'open access, basées sur les mandats institutionnels mis en place dans plusieurs grandes universités américaines (Harvard, MIT, Stanford, ...)⁴⁰.

L. JONCHERE présente ces 6 modèles : 1) Le mandat accorde par avance à l'institution la rétention de droits non-exclusifs sur les futures publications de ses chercheurs, avec possibilité pour l'auteur d'obtenir dérogation (*optcut*) si l'éditeur exige la cession exclusive des droits. Archivage obligatoire, même si dérogation (document non visible). Scénario recommandé en priorité = en inscrivant la cession de droits dans la politique, il n'est plus nécessaire de négocier avec les éditeurs. 2) Le mandat contraint les auteurs à retenir des choix non-exclusifs sur leurs futures publications, avec ou sans système dérogatoire. Archivage obligatoire. Ce scénario est déconseillé car il contraint les chercheurs à négocier avec les éditeurs. 3) Le mandat contraint les auteurs à déposer, sans rétention de droits. Les documents déposés sont en libre accès ou pas, selon les droits accordés par l'éditeur. Ce scénario est recommandé si le scénario 1 n'est pas applicable. 4) Le mandat contraint les auteurs à déposer, sans rétention de droits. Seuls sont déposés les documents autorisés par les éditeurs. Ce scénario est déconseillé, car la décision revient aux seuls éditeurs. 5) Le mandat se limite à encourager le libre accès, sans une autre forme de contrainte. Ce scénario est conseillé si les scénarii 1 et 3 ne sont pas applicables. 6) Le mandat invite les chercheurs à adopter volontairement une politique d'archivage en libre accès. Ce scénario est déconseillé car cela revient à n'adopter aucune politique.

³⁷ <http://openaccess.inist.fr/pip.php?page=glossaire>

³⁸ JONCHERE L., « Synthèse sur les politiques institutionnelles de libre accès à la recherche »

http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00794497

³⁹ http://cyber.law.harvard.edu/hoap/Good_practices_for_university_open-access_policies

⁴⁰ JONCHERE L., « Synthèse sur les politiques institutionnelles de libre accès à la recherche » op.cit.

c) La situation des mandats institutionnels en France

Le 1er mandat au monde date de 2003 et a été mis en place à l'Université de Southampton au département Electronics and Computer Science (ECS) dans une discipline à forte tradition d'Open Access. En Europe, c'est le mandat de l'Université de Liège (Ulg) qui apparaît comme l'exemple à suivre. Cette université a créé en 2006 l'archive ORBI. En mai 2007, sur proposition du Recteur, B. RENTIES, le conseil d'administration de l'Ulg a décidé de mettre en place une politique obligatoire de dépôts des articles des chercheurs, seules seront considérées les publications déposées dans l'archive. Le dépôt de notices bibliographiques sans texte intégral est impossible. En juin 2012, trois ans et demi après son lancement, l'archive présente plus de 81000 références et près de 50000 documents en texte intégral. Dans cette université, c'est le mandat ID/OA, c'est à dire le "dépôt immédiat avec options sur les droits d'accès" (Immediate Deposit/Optional Access) qui est mis en place. Ce modèle oblige le dépôt systématique dans l'archive institutionnelle de la dernière version d'un article contrôlé et accepté par les pairs. De ce fait, déjà, toutes les métadonnées deviennent visibles par tous. Suivant le statut de l'article (c'est-à-dire suivant le contrat de cession des droits d'auteurs signé), son accès peut être immédiatement libre ou différé après une période d'embargo. L'article peut rester en accès clos à l'intérieur de l'archive pendant le temps requis. Les chercheurs intéressés peuvent demander un tiré-à-part d'une manière automatisée. Le chercheur auteur peut répondre de manière automatisée, par l'envoi de l'article par messagerie⁴¹.

L. JONCHERE résume la situation française de la façon suivante : "les politiques d'obligation sont le fait d'organismes nationaux de recherche (IRSTEA, IFREMER, CIRAD, INRA, INRIA) mais pas des institutions. Un obstacle : l'affiliation des laboratoires à plusieurs tutelles (institutions, organismes de recherche). Pour être efficace, une politique institutionnelle devrait être couplée avec un mandat national (par exemple, CNRS ou INSERM)⁴². L'enquête nationale de 2012 du consortium COUPERIN révèle que 31 institutions auraient une politique de dépôt "obligatoire" et pas seulement incitative, mais l'obligation concerne le dépôt des thèses via STAR⁴³, pas les articles scientifiques. Cette enquête souligne qu'une archive ouverte

⁴¹ BOSCH H., DILLAERTS H. " Le libre accès en France en 2012 : entre immobilisme et innovations". p.323-347

⁴² JONCHERE L., « Synthèse sur les politiques institutionnelles de libre accès à la recherche »
http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00794497

⁴³ <http://www.abes.fr/Theses/Les-applications/STAR>

institutionnelle propre semble plus propice à une politique d'obligation alors que les établissements utilisant HAL ont plutôt une politique incitative⁴⁴.

En 2013, il y a 6 organismes de recherche en France qui ont mis en place des politiques d'obligation de dépôt⁴⁵ :

- IRSTEA (ex CEMAGREF) depuis 1992 : auto-archivage obligatoire du post-print, évaluation des chercheurs uniquement à partir des articles scientifiques déposés dans AOCemOA.
- IFREMER depuis 2010 : obligation de dépôt pour la littérature grise et des publications.
- CIRAD depuis deux notes de la Direction Générale du CIRAD en 2003 et 2009 : obligation de déposer au moins un exemplaire de ses publications et de sa littérature grise à la Délégation à l'Information Scientifique et Technique.
- INRA : en 2010, référencement obligatoire de la production scientifique de tous les agents INRA dans ProINRA, puis en 2011, obligation de dépôts du plein texte.
- INRIA à partir de 2013 : obligation de dépôt du pre-print dans HAL préalablement à la publication d'un article.
- INERIS : obligation de dépôt des publications et des communications, le dépôt en texte intégral est privilégié mais le dépôt des notices bibliographiques est accepté.

2.2 : Les atouts des deux modèles de politique d'auto-archivage

a) De l'incitation à l'obligation de dépôt

Les politiques institutionnelles en matière de dépôt en Libre Accès à la production scientifique des enseignants-chercheurs s'articulent autour de deux modèles, l'incitation et l'obligation de dépôts. J.C. GUEDON souligne qu'une politique incitative amène des proportions de dépôts de 10 à 15%. Les archives institutionnelles laissées à elles-mêmes ne se remplissent pas spontanément et stagnent à un niveau suffisamment bas pour ne pas inquiéter les maisons d'édition. Ce qui explique probablement en partie l'acceptation d'une forme ou d'une autre d'auto-archivage par une partie significative d'entre eux. Pour J.C. GUEDON la politique d'incitation ne remplace pas la possibilité de rendre le dépôt obligatoire. Elle permet de participer à la création de valeur symbolique autour des dépôts institutionnels et d'obtenir la

⁴⁴ COUPERIN. "Synthèse sur les résultats de l'enquête Archives ouvertes Couperin. ADBU INRA INRIA 2012"

⁴⁵ JONCHERE L., « Synthèse sur les politiques institutionnelles de libre accès à la recherche »
http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00794497

même fonction qu'une publication dans une revue "prestigieuse" (visibilité, autorité, prestige). Les chiffres avancés par J.C. GUEDON confirment les études de Y. GARGOURI⁴⁶. De 2005 à 2010, le pourcentage d'auto-archivage spontané dans le monde est passé de 15% par an à 21%. L'augmentation serait de 1% par an, mais il n'est pas exclu que ce soit une augmentation due à des auto-archivages rétroactifs. Or H. BOSC chante de l'obligation de dépôt, affirme que toutes les études ont montré que seule une obligation de dépôt permet de remplir une archive à 80% en deux ou trois ans⁴⁷. Dans une étude de 2005 du JISC (Join Information Systems Committee) menée au Royaume Uni, Al. SWAN souligne que 81% des auteurs seraient favorables pour auto-archiver leur production scientifique, si leur institution les y contraignait ou si s'était une condition afin d'obtenir un financement⁴⁸.

b) Lien entre obligation de dépôt et évaluation

D. L'HOSTIS et P. AVENTURIER rappellent que le dépôt des documents pour l'évaluation n'implique pas systématiquement la mise en libre accès de ceux-ci. Ainsi l'Institutional Repositories and Research Assessment (IRRA) au Royaume Uni est un dispositif technique permettant de lier l'évaluation et les entrepôts de données. Des développements logiciels pour les plateformes EPrints et Dspace permettront aux chercheurs eux-mêmes, ainsi qu'aux gestionnaires d'archives des différentes universités britanniques, de renseigner et produire des données conformes au processus d'évaluation de la recherche britannique. Pour D. L'HOSTIS et P. AVENTURIER, lier l'obligation de dépôt au processus d'évaluation présente deux avantages : premièrement, réduire considérablement le travail des évaluateurs et des chercheurs pour l'évaluation, deuxièmement, augmenter le taux de documents déposés dans l'archive ouverte institutionnelle et garantir une mise à jour des données⁴⁹.

En France, les comités chargés des évaluations professionnelles comme le comité national de recherche scientifique n'incluent pas l'auto-archivage dans leurs critères d'évaluation.

⁴⁶ GUEDON J-C. *Accès libre, archives ouvertes et États-nations : les stratégies du possible*

⁴⁷ BOSC H. « Le Droit des chercheurs à mettre leurs résultats de recherche en libre accès : appropriation des archives ouvertes par différentes communautés dans le monde », *Propriété intellectuelle*, 2008

⁴⁸ SWAN Al. *Open Access Self-Archiving: An introduction*, mai 2005.

⁴⁹ L'HOSTIS D., AVENTURIER P. *Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ? Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions*,

c) Succès des mandats institutionnels

H. BOSC écrit (cité par L. JONCHERE) "un progrès rapide est assuré car on peut atteindre grâce à l'obligation, un taux de 80% en 2 ans. L'auto-archivage ne demande que 10 minutes pour un chercheur, une ou deux fois par an". Néanmoins, certaines politiques d'obligation de dépôt ne semblent pas avoir d'effet sur la participation au dépôt des chercheurs. Ainsi, l'auteur XIA (cité par L. JONCHERE) dans une enquête menée en 2012 sur l'impact des mandats institutionnels arrive à la conclusion suivante : parmi 41 mandats institutionnels analysés, 12 montrent leur inefficacité apparente c'est-à-dire pas de croissance ou de diminution du volume des dépôts⁵⁰. De plus, une étude de Y. GARGOURI de 2012, fait ressortir que les mandats institutionnels n'ont réellement leur efficacité qu'en étant particulièrement coercitif. Ainsi le taux de remplissage est de 70% après deux ans d'un mandat très coercitif, contre 20% pour un mandat peu coercitif⁵¹. Comme le souligne L. JONCHERE, les institutions qui obtiennent les meilleurs résultats en matière d'archivage sont celles qui ont adopté un mandat institutionnel, déployé une infrastructure de soutien (plate-forme) aux chercheurs via des outils qui facilitent le dépôt, et fourni un support généralement assuré par les services de documentation. En France, on peut citer par exemple, OATAO (Open Archive Toulouse Archive Ouverte), l'archive ouverte de l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT) créée en 2007/2008 par J.M. Le BECHEC. En mai 2012, quatre ans après la création d'OATAO, S. MALOTAUX, directrice du Service Commun de Documentation (SCD), a calculé que pour les 3 institutions – INPT, l'ISAE (Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace) et l'ENFA (École Nationale de Formation Agronomique) qui ont rejoint OATAO - environ 55% des articles, recensés au Web of Science (WOS) pour la période de 2009 et 2010, étaient déposés dans OATAO⁵².

Il est très difficile de mesurer l'efficacité d'un mandat institutionnel. En France, on ne dispose pas réellement d'outils permettant de connaître l'ensemble de la production scientifique des chercheurs. Le seul outil dont on dispose est le WoS. Or les articles scientifiques en français y sont quasi absents, de même que les sciences humaines et sociales. H BOSC fait le même type de remarque concernant la base de données SCOPUS. Le rapport Couperin de 2010 (*Open access in France: a state of the art report*) donnait un nombre annuel de publications variant

⁵⁰ JONCHERE L., « Synthèse sur les politiques institutionnelles de libre accès à la recherche »

http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00794497

⁵¹ GARGOURI Y., CHAWKI H., LARIVIERE V. et al. « Self-Selected or Mandated, Open Access Increases Citation Impact for Higher Quality Research », *PLOS ONE*, 2008, vol.5: n°10.

⁵² BOSC H., DILLAERTS H. " Le libre accès en France en 2012 : entre immobilisme et innovations". p.323-347.

de 60000 à 71000 entre 2005 et 2009. Ces chiffres avaient été trouvés en utilisant la base de données SCOPUS. Les auteurs contredisent ces nombres, car dans cette base, seuls sont présents les articles de périodiques et les actes de conférences. De plus, les périodiques en français et les sciences humaines sont très mal représentés dans SCOPUS. H. BOSC estime que la production scientifique annuelle des chercheurs français est d'environ 1000 000 documents⁵³. Concernant le succès des mandats institutionnels, L. JONCHERE conclue "les politiques d'obligation de dépôt ont largement prouvé leur efficacité, quoique de manière non systématique. Les résultats ne sont pas immédiats : il faut plusieurs années avant qu'une culture de l'auto-archivage ne devienne effective. Cependant, un mandat institutionnel n'est pas une recette miracle applicable à tout institution. Il n'a pas d'efficacité par lui-même. Il ne suffit pas d'instaurer pour espérer emporter automatiquement l'adhésion des chercheurs. Pour le rendre efficace, il convient donc de développer des stratégies adaptées au contexte spécifique de chaque institution, d'associer la politique à des actions de soutien (rôle dévolu au SCD), et une fois le mandat adopté, d'assurer un suivi de sa mise en œuvre sur le long terme⁵⁴". D. L'HOSTIS et P. AVENTURIER résument de la façon suivante les 3 modalités de préconisation en matière d'obligation de dépôt ⁵⁵ : premièrement, la solution incitative, à l'image du CNRS, deuxièmement, la solution avec obligation de dépôt, et diffusion en accès libre quand cela est légalement possible selon les recommandations de l' *Euroscience Workgroup on scientific Publishing*, et troisièmement la solution d'exigence s'appuyant sur l'évaluation.

Au niveau mondial, on comptait en 2006 dans ROARMAP (Registry of Open Access Repository Material Archiving Policies) 136 obligations institutionnelles, 33 obligations infra-institutionnelles et une obligation multi-institutionnelle⁵⁶.

⁵³ Op cit.

⁵⁴ JONCHERE L., « Synthèse sur les politiques institutionnelles de libre accès à la recherche »
http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00794497

⁵⁵ L'HOSTIS D., AVENTURIER P., *Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ? Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions*,

⁵⁶ <http://roarmap.eprints.org>

2.3 : Archives Ouvertes et questions juridiques

a) Les paradoxes du droit d'auteur en science

Les Archives Ouvertes interrogent la question du droit d'auteur. Ces réservoirs documentaires s'inscrivent dans la philosophie du partage de la connaissance, dans le mouvement du Libre Accès fondé sur une culture de l'échange du savoir. Il s'agit de diffuser des œuvres scientifiques ou des données de « façon libre et gratuite » sur le réseau. Or cette logique entre en interaction avec plusieurs autres logiques : la logique de la production des auteurs (droit de décider de la destination de leurs œuvres), la logique du marché (acteurs assurant la distribution et la diffusion), la logique de l'intérêt général (la diffusion du savoir comme bien commun).

A. MAHE dans son wiki sur le libre accès à l'information scientifique fait un bref récapitulatif du droit d'auteur. Les droits d'auteurs comprennent les droits moraux et les droits patrimoniaux. Dans tous les cas, l'auteur conserve les droits moraux (droit de divulgation, de respect de l'intégrité, de paternité, de retrait ou de repentir). Par contre, l'auteur peut céder par contrat ses droits patrimoniaux (droit de reproduction et de représentation ou copyright dans les pays anglo-saxons) à l'éditeur. Il s'agit d'un contrat de publication scientifique : étape en général nécessaire au cycle de la publication scientifique. De plus, cette cession peut être exclusive ou non. Or comme le souligne A. MAHE, en science il existe de nombreux paradoxes du droit d'auteur. En général, le contrat de publication amène les chercheurs à céder en exclusivité à l'éditeur les droits de reproduction et de représentation c'est-à-dire que l'auteur n'a pas le droit de diffuser le document ailleurs, ni le droit de réutiliser des parties du document ailleurs. Cette barrière à la diffusion a des conséquences sur la diffusion des articles scientifiques en particulier et des connaissances en général.

Dans les faits, les conditions juridiques de publication sont souvent méconnues par les chercheurs. En outre, les politiques de nombreux éditeurs en matière d'auto-archivage ont beaucoup évolué. Par exemple, A. MAHE relève qu'en 2003, 83% des éditeurs interrogés exigeaient le transfert des droits. En 2008, ils n'étaient plus que 53% à les demander⁵⁷.

⁵⁷ MAHÉ A., « Libre accès à l'information scientifique (index) »

[http://urfist-apps.unice.fr/wiki_AO/index.php/Libre_accès_à_l'information_scientifique_\(index\)](http://urfist-apps.unice.fr/wiki_AO/index.php/Libre_accès_à_l'information_scientifique_(index))

b) Les archives ouvertes et la question du droit d'exploitation

A.M. BENOIT rappelle qu'au droit d'auteur est associé un droit d'exploitation. Ce droit se décline en 4 droits patrimoniaux : le droit de suite (1er), les droits d'adaptation, de traduction, d'arrangement et de transformation d'une œuvre première (2ème) et surtout les droits de représentation (3ème) et de reproduction (4ème). Or, les archives ouvertes interrogent le droit de reproduction et le droit de représentation : quels sont les contours exacts dans la relation auteur-éditeur de ces deux droits ? Comment sont gérés ces deux droits dans le cadre du Libre Accès qui permet aux utilisateurs de "lire, télécharger, copier, distribuer, imprimer, chercher, ou faire un lien vers le texte intégral des publications scientifiques et universitaires, etc."⁵⁸. Concernant la typologie des documents en dépôt dans les Archives Ouvertes, les politiques d'auto archivage recommandent d'archiver toutes les étapes d'un travail de recherche depuis la prépublication non encore validée jusqu'à la postpublication validée et publiée. Concernant la prépublication, un auteur peut archiver librement une première version de son œuvre. Il peut par la suite céder à un éditeur ses droits patrimoniaux (droit de reproduction et droit d'exploitation). Totalemment ou partiellement, pour une version de son œuvre validée par des experts, tout en gardant les droits de reproduction et de représentation sur l'œuvre initiale, non validée et précédemment auto-archivée. Par contre, concernant la postpublication, le travail du chercheur qui, par contrat, a fait l'objet d'une cession de droit comprenant la cession exclusive du droit de reproduction sur support numérique ne doit pas être auto-archivé, à moins d'un accord avec l'éditeur. Comme le souligne A.M. BENOIT "Si, en effet, un contrat écrit a été conclu entre l'éditeur et le chercheur, il est de règle que tout droit qui n'a pas été cédé par l'auteur dans le contrat est censé être conservé par lui. Cela est valable, en particulier, si un auteur n'a pas cédé ses droits pour une version électronique : il en conserve les prérogatives pour une diffusion électronique, à l'exclusion de la version mise en forme par l'éditeur. À contrario, et en vertu du principe de "l'interprétation stricte", à partir du moment où les droits cédés s'étendent au numérique, la possibilité d'auto-archiver des articles scientifiques déjà publiés par un éditeur se réduit."⁵⁹

⁵⁸ BENOIT A.M. « Archives Ouvertes : approches juridiques » In AUBRY Christine, JANIK Joanna. *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, Paris : ADBS, 2005, p.225-241.

⁵⁹ BENOIT A.M. « Archives Ouvertes : approches juridiques » Op.Cit.

En dépit de cette cession des droits, A.M. BENOIT propose comme solution à l'auteur d'auto-archiver dans un document spécifique l'ensemble des modifications apportées en complément de la prépublication déjà archivée, afin que l'ensemble soit conforme à la postpublication.

c) Des outils et des registres pour favoriser le développement de l'auto-archivage

Le département Electronics and Computer Science (ECS) de l'Université de Southampton et S HARNARD ont créé un certain nombre d'outils et de registres pour favoriser le développement de l'auto-archivage. Parmi ces outils et registres, il y a :

SHERPA/RoMEO⁶⁰ : Le projet RoMEO (Rights MEtadata for Open archiving) a été fondé par le JISC pour un an (août 2002 – août 2003) pour identifier les politiques éditoriales mises en œuvre par les éditeurs en matière d'auto-archivage de la production scientifique dans l'environnement universitaire britannique. SHERPA a pris en charge ce registre pour répertorier la politique éditoriale des périodiques.

RoMEO/E-Prints⁶¹ : S HARNARD qui faisait partie du comité de conseil du premier projet de RoMEO, a lancé parallèlement ce registre. Il est plus compréhensible et pratique que celui de SHERPA/RoMEO. De plus, il n'utilise que 3 codes de couleur (vert, vert pale, gris). Ces couleurs précisent : les revues qui autorisent immédiatement le dépôt des postprints (vert), celles qui donnent la possibilité pour des preprints (vert pale) et celles qui ne donnent ni l'un ni l'autre. Le site RoMEO/E-Prints convient mieux à des chercheurs pressés ou à des néophytes de l'auto-archivage.

ROAR (Registry of Open ARchives)⁶² : S HARNARD a créé ROAR à l'ECS de Southampton. Il présente des informations explicites sur la taille des archives et leur développement dans le temps, un catalogue des différents types de fichiers de chaque repository et le nombre d'archives par pays, par institution, ...

ROARMAP (Registry of Open Access Repository Material Archiving Policies)⁶³ : S. HARNARD a également créé ce registre en 2003. Ce registre affiche les politiques des institutions qui prennent des positions fermes pour l'auto-archivage. Le nombre de mandats est en très forte progression (400% depuis 2008).

⁶⁰ <http://www.sherpa.ac.uk/romeo>

⁶¹ <http://www.romeo.eprints.org>

⁶² www.roar.eprints.org

⁶³ www.roarmap.eprints.org

SHERPA/JULIET⁶⁴ : Il s'agit d'un répertoire des politiques d'organismes financeurs (archivage, open access, données de la recherche).

HELOISE⁶⁵ : C'est un service d'information sur les politiques des éditeurs en matière de dépôt des articles. Il concerne uniquement les dépôts sur le site des scientifiques eux-mêmes et des institutions scientifiques. Ce service de gestion et de consultation a été développé par le CCSD en relations conventionnelles avec le SNE (Syndicat National de l'Édition) et le FNPS (Fédération Nationale de la Presse Spécialisée).

d) La réaction des éditeurs

Aux États-Unis, fin 2011, des éditeurs scientifiques (Elsevier, AAP) ont tenté d'introduire une loi (*Research Works Act*) pour rendre illégale la politique de libre accès des NIH. Mais les chercheurs se sont fortement opposés. Certains éditeurs voyant dans le mouvement du libre accès une menace pour leur modèle de diffusion tentent d'imposer des restrictions, comme par exemple l'allongement de la durée d'embargo, le paiement d'APC, la signature de licences. En outre, des éditeurs favorables à l'archivage ont revu leur politique en la matière. Par exemple, depuis 2011, Elsevier maintient l'autorisation de dépôt volontaire du postprint en texte intégral, en excluant le dépôt lié à un mandat institutionnel, lequel nécessite un accord spécifique entre l'éditeur et l'auteur.

En France, l'éditeur en Sciences Humaines et Sociales Cairn a réagi à la récente politique européenne et a publié un communiqué suite aux journées *Open Access Couperin* de janvier 2013 intitulé "Les revues de sciences humaines et sociales survivront-elles aux mesures préconisées par la commission européenne en matière d'Open Access ?"

Les éditeurs craignent à terme une disparition de la plupart des revues et des maisons d'éditions françaises en SHS. En outre, Cairn réclame l'adoption d'embargos supérieurs aux 12 mois de la politique européenne et une "concertation" entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les éditeurs. Parallèlement, le Groupement Français de l'Industrie de l'Information (GFII) réagit et réclame aussi une "concertation" afin de maintenir un équilibre entre le Libre Accès aux résultats de la recherche et les intérêts économiques des éditeurs⁶⁶.

⁶⁴ <http://www.sherpa.ac.uk/juliet>

⁶⁵ www.heloise.ccsd.cnrs.fr

⁶⁶ JONCHERE L., « Synthèse sur les politiques institutionnelles de libre accès à la recherche »,

Comme nous avons pu l'analyser dans cette 2ème partie, deux courants s'opposent, d'un côté les défenseurs d'une politique coercitive représenté par S. HARNARD et H. BOSCH, de l'autre des chercheurs plus sceptiques sur l'efficacité réelle des mandats institutionnelles. Pour ces derniers, il n'existe pas de preuves solidement établies concernant l'impact des mandats institutionnels sur les chercheurs et leur contribution au dépôt de leur production scientifique.

Partie 3 : Panorama des actions entreprises pour un développement réussi des Archives Ouvertes Institutionnelles par les professionnels de l'information de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Aucun professionnel de l'information scientifique et technique, et ayant parmi ses usagers des enseignants-chercheurs ne peut ignorer le mouvement du Libre Accès que ce soit le développement des Archives Ouvertes ou des revues scientifiques en libre accès. Dans cette partie, nous nous limiterons à l'analyse des liens entre les bibliothécaires et les documentalistes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les Archives Ouvertes.

3.1 : Nouvelles opportunités pour les professionnels de l'information

Comme le rappelle J.M. SALAUN, "le libre accès n'est pas une idée neuve : c'est la mission fondamentale des bibliothèques. Depuis toujours, les bibliothèques ont pour mission de proposer à leurs lecteurs une collection de documents librement accessibles, quitte à les extraire le cas échéant du monde marchand pour les soustraire à toute modalité transactionnelle"⁶⁷. Comme nous l'avons déjà souligné en introduction, les professionnels de l'information sont des acteurs très actifs du mouvement du Libre Accès. Dès 1998, avec la création de SPARC par l'Association of Research Libraries (ARL) en réaction à l'augmentation des prix des abonnements pratiqués par les éditeurs commerciaux. Puis en 2002, l'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA) publiait un manifeste pour la liberté de l'accès à l'information. Enfin c'est le congrès de 2010 de l'IFLA intitulé "Open access to knowledge - promoting sustainable progress" qui posait clairement la question des nouveaux rôles de la bibliothèque dans le contexte du Libre Accès à l'information. Lors de ce congrès, Ellen TISE, présidente de l'IFLA en 2010, a mentionné trois rôles "traditionnels" de la bibliothèque : acquisition, archivage et passerelle vers les ressources pertinentes, elle y ajoute une nouvelle dimension, celle de la publication de l'information scientifique pour le bien public⁶⁸. En outre, dans son analyse des perspectives stratégiques pour les bibliothèques universitaires, F. MUET

⁶⁷ SALAUN J.M., « Libre accès aux ressources scientifiques et place des bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 49 : n°6, 2004.

⁶⁸ MAHE A., "Les bibliothèques et archives ouvertes", *Bulletin des bibliothèques de France*. Vol 56 : n°1, 2011.

mentionne également "l'assistance à la production académique" comme un des cinq grands pôles de services que la bibliothèque doit pouvoir offrir⁶⁹.

J. Ph. ACCART et E. MOUNIER soulignent le nouveau rôle des documentalistes et des bibliothécaires dans la participation à la valorisation de la production scientifique. Les professionnels de l'information "peuvent affirmer leurs compétences et leurs savoir-faire, soit en veillant à la récolte systématique des publications scientifiques dans l'institution, soit en assurant le traitement documentaire, mais aussi en apportant leur aide aux chercheurs"⁷⁰. L'ADBU (Association des Directeurs de Bibliothèques Universitaires) considère également la valorisation scientifique comme une mission de la bibliothèque.

En outre, pour J. Ph. ACCART et E. MOUNIER, les professionnels de l'information peuvent assurer diverses fonctionnalités de l'archive ouverte institutionnelle. "Bibliothèques et services de documentation doivent donc intégrer les nouvelles pratiques de la communauté scientifique et y participer : autrefois partie intégrante de la littérature grise, les prépublications constituent une source d'information incontournable pour un certain nombre de chercheurs. Permettre l'accès à ces ressources et participer à leur mise en ligne apparaît comme un enjeu important pour les services de documentation et les bibliothèques"⁷¹. Le site COUPERIN liste les raisons principales de contribuer à la mise en place d'une archive institutionnelle. La première, renforcer la communication et la collaboration interne, notamment entre les laboratoires de recherche et la bibliothèque, en passant par exemple par la formation à l'information scientifique et technique. « Les bibliothécaires doivent répondre aux besoins informationnels des enseignants-chercheurs en leur proposant de nouveaux services : les compétences informationnelles des bibliothèques légitiment leur position au cœur des dispositifs de recherche, leur coopération avec les écoles doctorales afin de fournir de nouveaux services autour de la formation à la recherche d'information, à l'auto-archivage ». Les bibliothèques doivent par ailleurs « contribuer à la mémoire scientifique de leur établissement »⁷².

⁶⁹ MUET F., "Mutations de l'enseignement supérieur et perspectives pour les bibliothèques universitaires" *Documentaliste Sciences de l'information*, 2009, vol 46, n°4.

⁷⁰ ACCART J. Ph., MOUNIER E., " Archives ouvertes et documentation : rôle et responsabilités des professionnels de l'information in AUBRY Ch. et JANIK J. *Les archives ouvertes Enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*. Paris : ADBS, 2005, p.245-268.

⁷¹ Op cit.

⁷² COUPERIN, "Apport et impacts des AO pour les bibliothèques"

<http://www.couperin.org/archivesouvertes/spip.php?article96>

3.2 : Bibliothèques universitaires et centre de documentation pour un dispositif d'accompagnement au dépôt

a) Convaincre les institutions

Le Libre Accès est une opportunité pour les bibliothèques et les centres de documentation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'opérer un positionnement stratégique afin de (re)gagner en légitimité et en visibilité. Face à des enseignants-chercheurs et des chercheurs qui n'occupent plus l'espace physique des bibliothèques et centres de documentation dans leurs pratiques documentaires, il est important pour ces professionnels de l'information de ne pas manquer l'occasion de montrer leurs compétences et leurs savoir-faire auprès des communautés scientifiques de leurs institutions.

"Il est sans doute nécessaire, comme le mentionnait la présidente de l'IFLA [de 2010], que les bibliothèques assument leur position centrale : de par leurs activités, les bibliothèques et les organismes documentaires sont des interlocuteurs naturels et privilégiés, à la fois en interne, auprès de leurs usagers, mais aussi des instances de décision institutionnelles, et en externe, auprès des éditeurs, des institutions de recherche et d'autres organismes documentaires"⁷³. Les professionnels de l'information de l'Enseignement supérieur et de la Recherche peuvent donc assumer ce rôle de promotion auprès de leurs instances décisionnelles pour la mise en place d'une politique d'établissement en matière d'archivage. À ce propos, les auteurs de l'enquête COUPERIN ADBU-INRA-INRIA de 2012, font la remarque suivante : "une archive ouverte institutionnelle propre semble plus propice à une politique d'obligation alors que les établissements utilisant HAL ont plutôt une politique incitative. Cette politique est majoritairement décidée par les directions, peu par les conseils". Les auteurs de cette enquête d'ajouter "Ce dernier point explique peut-être les problèmes de communication et de motivation des chercheurs [...]. Une solution serait de faire en sorte que ces questions soient davantage traitées au niveau des conseils des universités et, plus globalement, des instances collégiales, pas seulement à la présidence ou à la direction des établissements"⁷⁴.

Les professionnels de l'information peuvent être des experts des questions relatives à la mise en place d'une politique institutionnelle à l'obligation de dépôt, et ainsi conseiller les différents

⁷³ MAHÉ A. « Bibliothèques et archives ouvertes », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 56 : n°1, 2011, pp. 14-18.

⁷⁴ COUPERIN. "Synthèse sur les résultats de l'enquête Archives ouvertes Couperin. ADBU INRA INRIA 2012"

http://www.couperin.org/images/stories/AO/enquete_ao_analyse.pdf

conseils des universités comme les présidences ou les directions des établissements. Une politique institutionnelle doit contenir : une définition de ce qui est obligatoire, la typologie des documents concernés par le mandat institutionnel, le lieu où déposer (archive institutionnelle, archive centrale ou archive thématique), la date de dépôt, le dépôt rétroactif ou non, les droits d'archivage, les embargo(s) éventuel(s), la cession des droits non-exclusive, les données de la recherche et les garanties éventuelles accordées aux éditeurs⁷⁵.

b) Communiquer auprès des enseignants-chercheurs et des chercheurs

Tout d'abord, il convient de lister les inquiétudes, de corriger les idées reçues et de transmettre la bonne information auprès des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Dans les actions à mettre en place :

- Expliquer les implications du Libre Accès, démontrer à partir d'exemples que l'archive ouverte institutionnelle est une chance pour les auteurs d'augmenter l'impact de leurs publications, proposer des outils de mesure du facteur d'impact en lien avec l'archive ouverte institutionnelle et présenter les grands classements internationaux, comme le *Ranking Web of World Repositories*⁷⁶.
- Sensibiliser les chercheurs à l'intérêt des archives ouvertes : information sur les outils connectés à l'archive, les moteurs de recherche et les outils d'évaluation.
- Faire la promotion de l'archive ouverte institutionnelle par rapport à la mise en ligne des publications sur un blog personnel, garantissant la pérennité de l'accès au texte grâce à l'attribution d'un identifiant.
- Citer des exemples d'universités prestigieuses ayant adopté une politique d'obligation de dépôt, et la dimension internationale du phénomène.
- Rappeler la liberté académique : insister sur le fait que les auteurs pourront continuer à publier dans les revues de leur choix (même s'il y a obligation de dépôt en Libre Accès), par le moyen d'une dérogation.
- Repérer des enseignants-chercheurs convaincus du Libre Accès et poursuivre les efforts de communication et d'argumentation auprès de ces personnes-relais au sein des laboratoires.

⁷⁵ JONCHERE L., « Synthèse sur les politiques institutionnelles de libre accès à la recherche »,

http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00794497

⁷⁶ RIGEADE M., *Les archives ouvertes institutionnelle en France : état des lieux et perspectives*, sous la direction de S. MALOTAUX, Mémoire DCB, ENSSIB, 2012, 110p.

- Compter sur les nouvelles générations de chercheurs notamment et notamment les doctorants, plus ouverts au concept d'archive ouverte institutionnelle.
- Certains chercheurs n'ont tous simplement pas été informés de l'existence d'une politique de dépôt obligatoire dans leur institution.
- Dissocier clairement la politique d'archivage (voie verte) d'une politique de financement des publications en open access (voie dorée) : de nombreux chercheurs confondent la voie verte et la voie dorée⁷⁷.

Les actions de communication peuvent s'organiser sous forme de Journées d'Étude organisées par le SCD de l'établissement pour les enseignants-chercheurs, les chercheurs et particulièrement les doctorants et post-doctorants. Avec par exemple des supports de communication comme le slideshare de J. SICOT sur «la sensibilisation aux archives ouvertes à l'École Centrale de Lyon»⁷⁸.

En outre, les professionnels de l'information doivent éclairer les enseignants-chercheurs sur les différents aspects juridiques concernant les archives ouvertes. J. Ph ACCART et E. MOUNIER évoquent : "Un rôle d'orientation et de conseil juridique. Par exemple, le documentaliste peut être amené à vérifier les contrats signés par les chercheurs avec un éditeur de manière à conserver la possibilité de publier la prépublication (voire la publication définitive) sur un serveur en libre accès. Il peut aussi répondre aux questions et sensibiliser les chercheurs aux aspects juridiques de l'archive en libre accès. Dans ce cas, le documentaliste se doit d'être un expert en la matière, mais il peut aussi recourir à un "centre expert" telle l'initiative Isidroit qui réalise des fiches techniques et répond aux questions"⁷⁹. Les chercheurs ne comprennent pas toujours les enjeux des droits d'auteurs dans le cadre de la publication scientifique : nombreux sont les auteurs à ignorer qui détient les droits sur le dernier article paru. Ils sont souvent peu soucieux de la cession de leurs droits d'auteur et mesurent mal les limites de la cession de leur droit à auto-archiver leurs publications scientifiques. Les chercheurs ne différencient souvent pas non plus le dépôt de la mise en accès libre du texte intégral⁸⁰. Par conséquent, les auteurs

⁷⁷ JONCHERE L., « Synthèse sur les politiques institutionnelles de libre accès à la recherche »

⁷⁸ SICOT J., « Sensibilisation aux Archives Ouvertes : École Centrale de Lyon »

<http://fr.slideshare.net/jsicot/seminaire-de-sensibilisation-aux-archives-ouvertes-lecole-centrale-de-lyon>

⁷⁹ ACCART J. Ph., MOUNIER E., " Archives ouvertes et documentation : rôle et responsabilités des professionnels de l'information in AUBRY Ch. et JANIK J. *Les archives ouvertes Enjeux et pratiques : Guide à l'usage des professionnels de l'information*. p.245-268.

⁸⁰ L'HOSTIS D., AVENTURIER P., *Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ? Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions*,

n'étant pas clairement informés sur la détention de leurs droits d'auteurs, ils n'osent pas auto-archiver même en accès clos sur l'archive ouverte institutionnelle. Les professionnels de l'information peuvent fournir un conseil juridique en matière de droits d'auteur et d'auto-archivage : par exemple en présentant le site SHERPA/RoMEO⁸¹ qui recense les politiques des éditeurs concernant les archives ouvertes, en organisant des Journées d'Étude sur les règles du droit d'auteur, Comme l'écrit Ch. BOUKACEM "on note chez les professionnels français une préoccupation pour la nécessité de formation des chercheurs à l'auto-archivage, tout particulièrement sur les aspects juridiques de leurs dépôts (périodes d'embargo, choix des métadonnées, etc.) ou bien face à la question délicate du multi-dépôt institutionnel. Cette formation est envisagée comme un facteur incitatif au dépôt tout autant qu'un service de plus, intégrée à la gamme élargie des services des bibliothèques académiques"⁸².

c) Contrôler la qualité des informations descriptives

Les professionnels de l'information peuvent participer à la constitution de la fiche de métadonnées. Pour J. Ph. ACCART et E. MOUNIER "cette fiche, constituée par un ensemble de métadonnées, peut être saisie initialement par le chercheur qui renseigne quelques champs. Cependant, cette fiche repose le problème du catalogage à la source tant il est vrai que le problème du catalogage à la source reste une opération, qui pour être exécutée dans les règles et selon les normes, doit être menée par un personnel formé. [...] Tout d'abord, les documentalistes peuvent mettre en place une information et une formation des chercheurs de manière à les sensibiliser à la nécessité de quelques règles simples pour la saisie simplifiée des métadonnées. Ensuite, il est possible de prévoir un circuit de contrôle de manière à ce que les fiches descriptives soient vérifiées et complétées par les documentalistes⁸³. Cette collaboration auteur-documentaliste peut s'étendre à une indexation sous forme de mots-clés, de descripteurs ou de vedettes matières issus d'un langage contrôlé, voire de résumés. Cette indexation humaine permet en général d'améliorer la recherche. Toutefois ce travail de traitement documentaire de vérification et de contrôle des informations descriptives sur le texte intégral ne doit pas ralentir

⁸¹ <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/index.php>

⁸² BOUKACEM-ZEGHMOURI Ch., « Bibliothèques académiques et publication scientifique numérique : la médiation réinterrogée » http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/18/68/34/PDF/Bibliotheques_academiques_et_publicati_on_scientifique.pdf

⁸³ ACCART J. Ph., MOUNIER E., Archives ouvertes et documentation : rôle et responsabilités des professionnels de l'information in AUBRY Ch. et JANIK J. *Les Archives ouvertes Enjeux et pratiques : Guide à l'usage des professionnels de l'information*. p.245-268.

la mise en ligne des publications scientifiques notamment des prépublications. L'objectif principal étant de publier aussi rapidement que possible les travaux de recherche.

3.3 : Pour une prise en charge du dépôt par le Service Commun de Documentation

a) Diffuser des données statistiques et bibliométriques

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1.2, l'évaluation scientifique passe par une approche bibliométrique dépendante de quelques grands outils commerciaux : la base de données du WoS ou la base de données SCOPUS, et les biais de ces outils commencent à être jugés insatisfaisantes.

Désormais les établissements et les chercheurs peuvent s'appuyer sur leur archive ouverte institutionnelle pour accroître l'impact des publications, pour offrir un service simplifié de mesure du facteur d'impact et des taux de citation, et pour compléter les modes traditionnels d'évaluation de la recherche. Comme l'affirme M. RIGEADE « les archives ouvertes institutionnelles peuvent apparaître comme de nouveaux outils de mesure bibliométrique, générant des statistiques de téléchargements ou récupérant des indicateurs bibliométriques à partir de bases de données externes commerciales ou libres. Par le dialogue avec les chercheurs, les gestionnaires de l'archive peuvent faire le choix d'outils adaptés au contexte : par exemple, une archive institutionnelle couvrant uniquement les SHS pourra expérimenter le logiciel *Publish or Perish*, quand une université scientifique donnera toute satisfaction aux chercheurs en incorporant les taux de citation du WoS. Certains outils spécialement conçus pour étudier les citations de documents déposés dans les archives ouvertes, comme *Citebase*, peuvent également être étudiés. En même temps, intégrer les archives ouvertes dans les processus d'évaluation favorisera leur appropriation par les chercheurs »⁸⁴. L'archive institutionnelle OATAO est un exemple particulièrement abouti de services personnalisés de statistiques bibliométriques. Chaque notice d'article présente le nombre de citations recensées par le WoS. Des statistiques de téléchargement sont disponibles, permettant à l'auteur de mesurer l'usage de son document sur les vingt-quatre derniers mois. Une carte permet de visualiser les pays où le

⁸⁴ RIGEADE M., *Les archives ouvertes institutionnelle en France : état des lieux et perspectives*, sous la direction de Sandrine Malotaux, Mémoire DCB, ENSSIB, 2012, 110p.

document a été le plus téléchargé⁸⁵. Un autre exemple, l'archive ouverte de l'IFREMER, Archimer, est utilisée pour calculer automatiquement des indicateurs définis par l'institution avec ses ministères de tutelle. Archimer est connectée au WoS et effectue une mise à jour quotidienne des citations. Les métadonnées de chaque article sont ainsi enrichies de la valeur du facteur d'impact de la revue qui l'a édité et du nombre de citations recensées. Depuis 2010, les bibliothécaires produisent un rapport de synthèse annuel d'analyse de la production documentaire de l'Ifremer qui présente des informations générées par Archimer⁸⁶.

E. BESTER à travers son étude sur les services associés aux Archives Ouvertes relève quelques fonctionnalités permettant de nouvelles manières d'évaluer la production scientifique d'un chercheur. « Ainsi les références, de plus en plus, sont présentées environnées d'éléments qualitatifs et quantitatifs, en offrant une vue contextualisée : profil plus ou moins exhaustif de l'auteur et des co-auteurs (notamment les affiliations), références citées ou citant le document et statistiques de consultation ont été mentionnées dans le cas de RePEc (EconPaper), PubMed et ResearchGATE. S'ajoutent dans ce dernier des options de visualisation du réseau de l'utilisateur membre, via un *network graph* ou carte où sont matérialisées les liaisons entre un membre et ses publications et/ou bibliographies, ses contacts et ses groupes. Des indications de *ranking* (classement) sont aussi proposées, fondées sur les votes des utilisateurs (*rating*). La base IDEAS (RePEc) propose également un accès dédié par *ranking* des auteurs et institutions et des documents les plus cités ou téléchargés. Il procède d'une combinaison entre les données obtenues par les modules LogEc (statistiques de consultation et téléchargement) et CitEc (taux de citation). Dans ce cas, on accède aux ressources directement à partir du classement : le facteur d'impact l'emporte sur la requête. C'est une logique distincte, qui s'est établie pour concurrencer, ou tout au moins équilibrer, les pratiques controversées d'évaluation s'appuyant principalement sur les données bibliométriques de corpus limités de revues »⁸⁷.

⁸⁵ MALOTAUX S. « Pour des bibliothèques engagées dans la diffusion des savoirs de l'université : l'exemple de l'Institut national polytechnique de Toulouse », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 56 : n° 1, 2011, pp. 54-59.

⁸⁶ MERCEUR F., LE GALL M., SALAÜN A. « La bibliométrie : un nouveau cap pour une archive institutionnelle / Bibliometrics: a new feature for institutional repositories », *Caught in the "fishing net" of information*, 14e Biennale EURASLIC, 17-20 Mai 2011, Lyon.

⁸⁷ BESTER E. « Les services pour les archives ouvertes : de la référence à l'expertise », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 47 : n°4, 2010, pp. 4-15.

b) Mettre en place un workflow et des services complémentaires

Le SCD d'une université ou d'une grande école peut prendre en charge la gestion du dépôt. Comme le souligne l'enquête Couperin de 2012 sur les archives ouvertes, "proposer un workflow et des services complémentaires simples à utiliser pour les enseignants et chercheurs déposants permettrait qu'ils s'y investissent davantage, au bénéfice de toute la communauté⁸⁸. L. Jonchère fait remarquer que "De plus en plus d'outils existent permettant d'automatiser partiellement ou de simplifier le dépôt des articles (avec intégration souhaitable dans le SI de l'établissement). On pourrait ainsi imaginer, pour les laboratoires peu actifs dans HAL, un workflow où le référencement bibliographique serait en partie assumé par le SCD et aux documentalistes grâce à ces outils, tandis que les auteurs auraient la responsabilité du dépôt, avec le conseil éclairé des bibliothécaires-documentalistes, notamment sur les questions juridiques. Alternativement, certains éditeurs seraient en mesure de déposer directement pour les auteurs dans l'archive institutionnelle (éventuellement en recourant au protocole SWORD⁸⁹, si HAL est compatible)"⁹⁰.

E. BESTER précise « A l'étape de l'alimentation, plusieurs types d'acteurs peuvent intervenir : soit usagers directs (lecteurs, auto-dépôts, administrateurs alimentant et/ou validant), soit collaborateurs facilitateurs (partenaires éditoriaux, de recherche). Tous peuvent s'appuyer sur divers services d'aide au versement : tutoriels d'utilisation des workflows et/ou masques de saisie avec possibilité de contacter les administrateurs, outils d'aide à la mise en conformité des contenus avec les exigences techniques de l'édition électronique (validateurs XML, SGML, etc.), référentiels sur la politique Open Access des éditeurs (lien direct vers SHERPA/RoMEO sur HAL-SHS, par exemple) ou des fonds de financement de la recherche »⁹¹.

⁸⁸ COUPERIN-ADBU-INRA-INRIA. Synthèse sur les résultats de l'enquête Archives Ouvertes 2012. 2012.

http://www.couperin.org/images/stories/AO/enquete_ao_analyse.pdf

⁸⁹ SWORD : outil qui facilite le dépôt à partir du lien DOI

⁹⁰ JONCHERE L., « Synthèse sur les politiques institutionnelles de libre accès à la recherche »,

http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00794497

⁹¹ BESTER E. «Les services pour les archives ouvertes: de la référence à l'expertise», *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 47: n°4, 2010, pp. 4-15.

c) Développer des offres de services à valeur ajoutée

L'archive ouverte institutionnelle peut être utilisée comme un outil porteur de services à forte valeur ajoutée pour les chercheurs.

Parmi ces services à valeur ajoutée, l'archive institutionnelle peut proposer la génération et la mise à jour automatique de CV pour les auteurs ; fonctionnalité proposée par exemple par OATAO⁹². L'application *BibApp* créé par l'Université de l'Illinois établit automatiquement des correspondances entre le nom des auteurs et leurs références bibliographiques pour générer une page nominative : le programme inclut une fonction de *datamining* qui lui permet de repérer les collaborations entre chercheurs et les experts du champ disciplinaire. Les profils de chercheurs générés par l'application sont personnalisables. Ils contribuent à renouveler les modalités de repérage d'un expert⁸⁴. Le chercheur peut aussi avoir accès à des fonctionnalités de publication, ou mise en visibilité publique volontaire de données biographiques et/ou bibliographiques le concernant. Par exemple sur RePEc grâce au module *AuthorClaim*. De plus, des offres de service et fonctionnalités visent de plus en plus l'individu, auteur d'un article, expert d'un domaine de recherche et/ou membre actif d'un réseau social. En outre, des fonctionnalités propres à la veille peuvent être intégrées au dispositif ou faire l'objet de modules complémentaires : par exemple, la possibilité de créer des flux RSS ou recevoir des courriels d'alertes relatives à des domaines, des auteurs et/ou des mots-clés du titre des e-prints (cas de HAL-SHS), conserver ses requêtes personnalisées et les transformer en alertes (cas de DRIVER et PubMed) ou créer la possibilité d'être informé lorsqu'une référence demandée devient disponible en texte intégral (cas de ResearchGATE). Ou encore des fonctionnalités de gestion documentaire : exportation de références bibliographiques, téléchargement de documents), options de conservation et d'organisation en collections (cas de PubMed et DRIVER). Une dernière famille de fonctionnalités concerne les fonctions de communication et de collaboration, entre auteurs et lecteurs d'une part et entre membres du dispositif d'autre part (cas de RePEc, PubMed, DRIVER et ResearchGATE).

La mise en place de services à valeur ajoutée est un véritable enjeu pour les archives ouvertes. Ils permettent : de fidéliser les usagers et les encourager au dépôt, mais surtout d'entrer en concurrence avec des outils commerciaux tels que *Science Direct*, *Springer Link* et surtout le *WoS*, de proposer de nouvelles modalités d'évaluation de la recherche, d'assurer la

⁹² RIGEADE Marine, *Les archives ouvertes institutionnelle en France : état des lieux et perspectives*. Sous la direction de Sandrine Malotiaux, Mémoire DCB, ENSSIB, 2012. 110p.

collaboration, la facilitation de la communication scientifique et la coproduction de la science, d'accéder à des supports de visualisation et d'analyses des tendances de la recherche en train de se faire grâce à l'analyse des contenus et par la mise en visibilité des réseaux d'acteurs, de légitimer les enseignants-chercheurs comme des figures expertes⁹³.

Ch. BOUKACEM fait la remarque suivante : « Pour le moment, les bibliothèques sont envisagées comme un dispositif d'accompagnement dont on attend des services à forte valeur ajoutée pour "*incorporate online scientometric performance indicating tools in library Web interfaces*". De plus, suite au débat sur le caractère contraignant même du dépôt (temps, disponibilité,...); et le caractère précisément obligatoire, qui ne répond plus à " l'esprit du libre accès " mais plutôt à des logiques « gestionnaires » [...], les bibliothèques académiques seraient instrumentalisées pour jouer un rôle qualifié de « subversif » qui alimente la traçabilité par les acteurs politiques »⁹⁴.

⁹³ BESTER E. «Les services pour les archives ouvertes: de la référence à l'expertise», *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 47 : n°4, 2010, pp. 4-15.

⁹⁴ BOUKACEM-ZEGHMOURI Ch., « Bibliothèques académiques et publication scientifique numérique : la médiation réinterrogée » http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/18/68/34/PDF/Bibliotheques_academiques_et_publicati_on_scientifique.pdf

Conclusion

Depuis 2006, la France est entrée pleinement dans le mouvement du Libre Accès. Concernant le développement des Archives Ouvertes, l'hexagone se distingue par un modèle dual : 36 sites d'archives ouvertes institutionnelles dont 23 dans des établissements de l'Enseignement supérieur, une archive ouverte centrale HAL gérée par le CNRS et quelques archives ouvertes thématiques. De nombreuses universités ont privilégié la fiabilité technique de HAL et donc la pérennité des dépôts en créant leur propre environnement institutionnel sur cette plateforme. Les usages autour des Archives Ouvertes qu'en font les acteurs de la communication scientifique sont multiples : chacun doit y trouver un intérêt afin de garantir leur développement et leur succès. Ainsi les chercheurs n'ont pas pris la pleine mesure de tous les enjeux qui gravitent autour des Archives Ouvertes. La culture de l'auto-archivage est à acquérir dans de nombreuses disciplines et plus particulièrement dans les Sciences Humaines et Sociales. Beaucoup d'enseignants-chercheurs y trouvent des inconvénients souvent dû à un manque d'information concernant principalement les questions des droits d'auteurs. Par contre, les professionnels de l'information ont très vite rejoint le mouvement du Libre Accès en raison des politiques commerciales pratiquées par les éditeurs de revues scientifiques. Enfin, pour les institutions, les archives ouvertes institutionnelles sont désormais des outils de communication et de gestion notamment dans le cadre de l'évaluation de la production scientifique des enseignants-chercheurs et des chercheurs au sein de leurs murs.

La simple incitation auprès des chercheurs à l'auto-archivage n'apporte pas de chiffres satisfaisants. HAL n'atteint qu'un taux de remplissage de 15% de la production scientifique annuelle française. Par conséquent, la mise en place de mandats institutionnels semblent un passage obligatoire afin de combler le retard en matière de dépôt. La France encourage le Libre Accès mais sans privilégier une voie particulière. Toutefois, le 2 avril 2013 a été signée la «Convention de partenariat en faveur des archives ouvertes et de la plateforme mutualisée HAL». L'Agence de Mutualisation des Universités et Établissements, la Conférence des Présidents d'Université, la Conférence des Grandes Écoles ainsi que 22 établissements décident de s'associer pour utiliser HAL comme plate-forme de dépôt de la production scientifique, commune et interoperable avec les autres dépôts satisfaisants aux critères de la communication directe internationale. Les mandats institutionnels rencontrent du succès essentiellement dans les organismes de recherche.

Les professionnels de l'information de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont largement leur place dans cette politique en faveur des archives ouvertes institutionnelles. Deux types d'intervention peuvent se mettre en place. Actuellement, la plupart des bibliothèques universitaires et des centres de documentation interviennent dans le cadre de « dispositifs d'accompagnement » au dépôt : en proposant des actions de formation sur les aspects juridiques et les possibilités offertes par les Archives Ouvertes. De plus, leur rôle de contrôle de la qualité des informations descriptives notamment sur les métadonnées ne doit pas être négligé car il garantit en aval une bonne visibilité des publications scientifiques d'une institution. Or l'implication des professionnels de l'information ne s'arrête pas là, le SCD peut même prendre à sa charge l'ensemble des opérations de traitement documentaire des dépôts à travers un workflow. En outre, ils peuvent proposer sur la plateforme institutionnelle un ensemble de services à forte valeur ajoutée permettant de fidéliser l'utilisateur et répondant de façon ciblée aux besoins des enseignants-chercheurs.

L'ensemble de ces actions assurées en partie par les professionnels de l'information seront les vecteurs du succès de l'archive ouverte institutionnelle. Et surtout la voie vers la libre circulation des savoirs et des progrès scientifiques.

Bibliographie

ARTICLES

BESTER Emma. «Les services pour les archives ouvertes: de la référence à l'expertise», *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 47: n°4, 2010, pp. 4-15.

BOSC Hélène. «Le Droit des chercheurs à mettre leurs résultats de recherche en libre accès: appropriation des archives ouvertes par différentes communautés dans le monde», *Propriété intellectuelle*, 2008. Disponible sur le web :

<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/34/07/84/PDF/HBOSCterminalOA.pdf>

BOSC H., DILLAERTS H. « Le libre accès en France en 2012 : entre immobilisme et innovations ». p.323-347. Disponible sur le web :

http://cyber.law.harvard.edu/hoaps/good_practices_for_university_open_access_policies

BOSC Hélène, HARNAD Stevan. «In a paperless world a new role for academic libraries: Providing Open Access», *Learned Publishing*, vol. 18, 2005. Disponible sur le web :

<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/12/02/14/PDF/boscharnadLP.pdf>

BOUKACEM-ZEGHMOURI Chérifa, « Bibliothèques académiques et publication scientifique numérique : la médiation réinterrogée ». Disponible sur le web :

http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/18/68/34/PDF/Bibliotheques_academiques_et_publication_scientifique.pdf

CHARTRON Ghislaine, SALAÛN Jean-Michel. «La reconstruction de l'économie politique des publications scientifiques», *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 45 : n°2, 2000, pp.32-42. Disponible sur le web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/05-chartron.pdf>

COUPERIN, « Apports et impacts des AO pour les bibliothèques », post S BENARD, 27 février 2011. Disponible sur le web : <http://www.couperin.org/archivesouvertes/spip.php?article96>

CREPPY Rachel, «Archives ouvertes, archives institutionnelles et protocole français», *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 52 : n°6, 2007, pp.42-45. Disponible sur le web:

<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0042-008>

DOURLENS S. «La mutation numérique des bibliothèques européennes». *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 54 : n°6, 2009, pp. 48-51. Disponible sur le web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0048-010>

GARGOURI Yves, CHAWKI Hajjem, LARIVIERE Vincent et al. « Self-Selected or Mandated, Open Access Increases Citation Impact for Higher Quality Research », *PLOS ONE*, 2008, vol.5 : n°10.

GUÉDON Jean-Claude. *Accès libre, archives ouvertes et États-nations : les stratégies du possible*. Disponible sur le web : <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/27/77/55/PDF/guedonstylelodel.pdf>

HARNARD S., BRODY T. “Comparing the Impact of Open Access (OA) vs. Non-OA Articles in the Same Journals”. *D-Lib Magazine*, June 2004, vol.10, n°6. Disponible sur le web : <http://www.dlib.org/dlib/june04/harnad/06harnad.html>

HARNAD Stevan, CARR Les, SWAN Alma, SALE Arthur, BOSC Hélène.
« Maximizing and Measuring Research Impact Through University and Research-Funder Open-Access Self-Archiving Mandates », *Wissenschaftsmanagement*, vol. 15: n°4, 2009, pp. 36-41. Disponible sur le web : <http://eprints.ecs.soton.ac.uk/16616/1/16-Harnad-Carr.pdf>

JONCHERE Laurent, « Synthèse sur les politiques institutionnelles de libre accès à la recherche ». Disponible sur le web : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00794497

L'HOSTIS Dominique, AVENTURIER Pascal. *Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ? : Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions*. Disponible sur le web : <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/13/83/02/PDF/Note-AO-version2-051206-diff-Externe.pdf>

MAHÉ Annaïg. « Bibliothèques et archives ouvertes », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 56 : n°1, 2011, pp. 14-18. Disponible sur le web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-01-0014-003>

MALOTAUX Sandrine. « Pour des bibliothèques engagées dans la diffusion des savoirs de l'université : l'exemple de l'Institut national polytechnique de Toulouse », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 56 : n° 1, 2011, pp. 54-59. Disponible sur le web <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-01-0054-011>

MUET Florence, « Mutations de l'enseignement supérieur et perspectives stratégiques pour les bibliothèques universitaires », *Documentaliste – Sciences de l'information*, vol.46, n°4, 2009.

PROST Hélène, SCHÖPFEL Joachim. « Le libre accès consolidé en 2010 – Nice, Paris, Metz et ailleurs », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 56 : n°2, 2011, Disponible sur le web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-02-0085-001>

SALAÛN Jean-Michel. « Libre accès aux ressources scientifiques et place des bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 49 : n°6, 2004, Disponible sur le web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-06-0020-003>

SCHÖPFEL Joachim, PROST Hélène. « Les statistiques d'utilisation d'archives ouvertes – État de l'art », Disponible sur le web : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/48/05/38/PDF/EPEF_Schopfel_Prost_5.0.pdf

COLLOQUES ET JOURNÉES D'ÉTUDES

Frédéric MERCEUR, Morgane LE GALL, Annick SALAÛN. « La bibliométrie : un nouveau cap pour une archive institutionnelle / Bibliometrics: a new feature for institutional repositories », *Caught in the "fishing net" of information*, 14^e Biennale

EURASLIC, 17-20 Mai 2011, Lyon, Disponible sur le web : <http://archimer.ifremer.fr/doc/00031/14253/>

OUVRAGES

AUBRY Christine, JANIK Joanna. *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, Paris : ADBS, 2005, 332 p.

CHANIER Thierry. *Archives ouvertes et publication scientifique : comment mettre en place l'accès libre aux résultats de la recherche ?* Paris ; Budapest ; Torino : L'Harmattan, 2004, 186p.

ENQUÊTES ET RAPPORTS

COUPERIN-ADBU-INRA-INRIA. Synthèse sur les résultats de l'enquête Archives Ouvertes 2012. 2012, [en ligne]

http://www.couperin.org/images/stories/AO/enquete_ao_analyse.pdf

SCHÖPFEL Joachim, PROST Hélène. *Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. Rapport. 1^e partie : Développement*, juillet 2010, [en ligne]

<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48600>

SCHÖPFEL Joachim, PROST Hélène. *Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. Rapport. 2^e partie : Usage*, octobre 2010, [en ligne]

http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/52/70/43/PDF/DUAO_Partie2.pdf

SWAN Alma *Open Access Self-Archiving: An introduction*, mai 2005, [en ligne]

<http://cogprints.org/4406/>

MÉMOIRES

RIGEADE Marine, *Les archives ouvertes institutionnelle en France : état des lieux et perspectives*, sous la direction de Sandrine Malotaux, Mémoire DCB, ENSSIB, 2012

<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56708>

PAGES WEB, SITES WEB ET BLOGS

MAHÉ Annaïg, « Libre accès à l'information scientifique (index) », [en ligne]

<http://urfist->

[apps.unice.fr/wiki_AO/index.php/Libre_accès_à_l'information_scientifique_\(index\)](http://apps.unice.fr/wiki_AO/index.php/Libre_accès_à_l'information_scientifique_(index))

MALOTAUX Sandrine, « OATAO, archive ouverte multi-établissements », mai 2010, [en ligne]

<http://www.slideshare.net/sandrinemalotiaux/oatao-archive-ouvertemultitablissement>

SICOT Julien, « Sensibilisation aux Archives Ouvertes : École Centrale de Lyon »,

[en ligne] <http://fr.slideshare.net/jsicot/seminaire-de-sensibilisation-aux-archives-ouvertes-lecolecentrale-de-lyon>